



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 27 septembre 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859014

Accorder un contrat à Les Bicycles Quilicot Inc. pour l'acquisition de cent vingt (120) vélos de montagne de marque Rocky Mountain, pour une somme maximale de 206 265,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16393 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1177075002

Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264- QUÉBEC INC. (ARTÉ) pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre St-Laurent pour une période vingt-deux (22) mois. Dépense totale de 122 938,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16063 - (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922014

Accorder un contrat à « Toyota Drummondville inc. (9122-4568 Québec inc.) », pour la fourniture de 10 automobiles hybrides de marque et modèle Toyota Prius C pour une somme maximale de 287 838,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16274 (6 soumissionnaires)

### 20.005 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1175991006

Autoriser une dépense additionnelle de 71 766,78 \$, taxes incluses, pour les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Groupe Lefebvre (CE17 1128), majorant ainsi le montant total du contrat de 417 359,25 \$ à 484 440,80 \$, taxes incluses

**20.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.007** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177541005

Accorder un contrat à la firme Trempro Construction Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 9, n° 16 et n° 42 situées au 8100, boul. St-Michel, arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc extension; 1041, rue Rachel Est, arrondissement Plateau-Mont-Royal et 4180, rue de Salaberry, arrondissement Ahuntsic-Cartierville, respectivement / Dépense totale de 312 815,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5926 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.008** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177541007

Accorder un contrat à la firme Trempro Construction Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 73 et n° 74, situées au 820, rue Saint-Germain, arrondissement de Saint-Laurent et au 10, av. Roosevelt, Ville de Mont-Royal, respectivement / Dépense totale de 294 138,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5925 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.009** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177541006

Accorder un contrat à la firme Procova Inc. de 219 062,72 \$ pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 55, située au 401, boul. St-Jean, Pointe-Claire / Dépense totale de 239 902,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5929 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.010** Entente

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171046001

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et les boutiques «jamais assez» et «Réunion Cuisine et Maison» visant l'octroi d'une licence au coût de 1 000 \$ plus taxes les autorisant à utiliser le concept intégral, les outils et les méthodes de la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL selon les conditions prescrites

**20.011** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970008

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale », dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville 2017-2018 et du budget du Service de la diversité sociale et des sports/ Approuver le projet de convention à cet effet

**20.012** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture , Direction du développement culturel - 1173205009

Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 et approuver le projet de convention à cet effet

**20.013** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970009

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue - Hiver 2018 » dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville 2017-2018 et de l'édition 2017 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ)/ Approuver le projet de convention à cet effet

**20.014** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175970010

Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, à Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM) pour la réalisation du projet « Objectif Reconnaissance », projet d'attribution de microcrédit aux nouveaux arrivants pour faire reconnaître leurs acquis professionnels / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.015** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1177019001

Accorder une contribution non récurrente de 10 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la réalisation du Gala des Prix Innovation 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1177412002

Autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$ pour l'année 2017 à la Fondation du Centre Jacques Cartier, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier

### 30.002 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1170498004

Autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ pour la remise du prix pour le concours en marge de la 7<sup>e</sup> édition de l'opération Découverte de quartiers (clôture du concours le 17 septembre 2017)

### 30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction performance greffe et services administratifs - 1171082007

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 12 572.00 \$, provenant de La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

### 30.004 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1170570003

Autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$ plus taxes pour les services du cabinet Racicot Chandonnet Ltée afin de continuer à représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent

## 40 – Réglementation

### 40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe - 1174870004

Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017

*Compétence d'agglomération* : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal



## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>0</b>

CE : 20.001  
2017/09/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176859014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Bicycles Quilicot Inc. pour l'acquisition de cent vingt (120) vélos de montagne de marque Rocky Mountain, pour une somme maximale de 206 265,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16393.

Il est recommandé:

1. d'accorder à *Bicycles Quilicot Inc.*, le contrat pour la fourniture de vingt (120) vélos de montagne de marque Rocky Mountain, pour une somme maximale de 206 265,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16393.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 188 347,57 \$ (net de ristourne).

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-12 11:04

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176859014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Bicycles Quilicot Inc. pour l'acquisition de cent vingt (120) vélos de montagne de marque Rocky Mountain, pour une somme maximale de 206 265,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16393.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux. Le SMRA souhaite acquérir cent vingt (120) vélos de montagne pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cette acquisition vise à remplacer les vélos de patrouille qui seront placés au rancart et vendus à l'encan puisqu'ils ont atteint leur durée de vie utile de 10 ans (liste complète en pièce jointe).

Pour acquérir les vélos, l'appel d'offres 17-16393 s'est tenu du 9 août au 28 août 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 19 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit:

- Addenda no 1, émis le 9 août pour des modifications à la section V du devis technique de l'appel d'offres 17-16393.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 17-16393, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à *Les Bicycles Quilicot Inc* pour l'acquisition de cent vingt (120) vélos de montagne de marque et modèle Rocky Mountain Vertex 930, tel que décrit au devis technique 00117A11 de l'appel d'offres public 17-16393.

Article 1 : 2 vélos x-small  
 Article 2 : 10 vélos small  
 Article 3 : 40 vélos médium  
 Article 4 : 45 vélos large  
 Article 5 : 23 vélos x-large

Les vélos, de couleur noire mate, seront munis d'un porte-bagage arrière, de garde-boues arrière, d'une cage porte bouteille, d'un réflecteur avant blanc et d'un réflecteur arrière rouge ainsi qu'une béquille robuste. Les pièces, les accessoires et la main-d'œuvre seront garantis pour une durée d'un an.

## JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16210 pour lequel il y a eu deux soumissionnaires conformes.

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Total</b>
Les Bicycles Quilicot Inc.	206 265,15 \$
Bicyclette tranquille sports inc.	213 883,85 \$
Estimation	184 708,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	210 074,50 \$ 1,85 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	7 618,70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	3,69 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	21 556,39 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	11,67 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'obtention d'un prix budgétaire en début 2016 avait permis d'estimer la dépense du contrat à 184 708,76 \$, taxes incluses. Or, cette analyse reposait sur un prix budgétaire obtenu en 2016 ce qui explique l'écart entre la soumission obtenue et l'estimation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 206 265,15 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :  
 Un montant maximal de 188 347,57 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement

d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-021) destiné au remplacement d'équipements spécialisés (projet 71076).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer ces vélos pourrait mettre en péril les opérations des policiers patrouilleurs du SPVM puisque les vélos utilisés ont atteint leur durée de vie utile.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison: 260 jours suite à l'émission du bon de commande

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Martin CARIGNAN, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-31

Geneviève MILOT  
Agente de recherche

Simon DESRUISSEUX  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076

**Approuvé le :** 2017-09-05



**Dossier # : 1177075002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Écocentre
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264- QUÉBEC INC. (ARTÉ) pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre St-Laurent pour une période vingt-deux (22) mois. Dépense totale de 122 938,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16063 - deux (2) soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder au soumissionnaire 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre St-Laurent, pour une période vingt-deux (22) mois au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 122 938,86 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-16063;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-11 12:03

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177075002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Écocentre
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264- QUÉBEC INC. (ARTÉ) pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre St-Laurent pour une période vingt-deux (22) mois. Dépense totale de 122 938,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16063 - deux (2) soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. La Ville exploite un réseau d'écocentres afin de favoriser la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles plutôt que l'enfouissement. Il s'agit d'infrastructures relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal sous la responsabilité du Service de l'environnement.

Les écocentres de la Ville de Montréal ont pour mission première de permettre aux citoyens de venir déposer, dans des espaces dédiés et sécuritaires, divers articles et matières résiduelles dans le but d'être réutilisées, recyclées ou valorisées afin d'éviter leur élimination. Dans un même temps, les écocentres s'avèrent être des lieux de sensibilisation citoyenne pour une gestion plus efficiente des matières résiduelles produites.

L'appel d'offres public pour l'exploitation du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent a été lancé le 14 juin 2017 et publié dans Le Devoir et SEAO. Les soumissionnaires ont eu vingt-deux (22) jours civils pour préparer leur dossier, l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juillet 2017. Les soumissions sont valides pendant cent quatre vingt jours (180) suivant la date de l'ouverture des soumissions.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution DA 2167075001: 10 juin 2016 - Accorder un contrat à l'entreprise ARTE 9216-1264 Québec Inc. pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent pour une période de dix-huit (18) mois. Dépense totale de 99 936,27 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation, # 16-15363 - Un (1) soumissionnaire.

Résolution CG15 0012 : 29 janvier 2015 - accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion du centre du réemploi de l'écocentre LaSalle pour une période de soixante (60) mois avec une possibilité de prolongation de huit (8) semaines, pour un maximum de trois (3) prolongations. Dépense totale de 271 915, 88 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 14-13790 - 1 soumissionnaire.

Résolution CE14 1697 : 12 novembre 2014 - accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 Québec inc. - ARTE pour la fourniture de la collecte, du transport et du traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 60 mois pour une somme maximale de 91 017,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13925.

## DESCRIPTION

Le mandat vise la gestion du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent selon deux (2) volets. Les soumissionnaires devaient proposer un prix pour les deux volets.

Premier volet : gestion d'un dépôt d'articles réutilisables, selon des catégories prédéterminées par la Ville. Les articles sont ensuite écoulés à l'extérieur du site dans le réseau de l'adjudicataire.

Les soumissionnaires devaient proposer un prix unitaire à la tonne couvrant les frais de collecte, de transport et de traitement des articles provenant du volet 1 du centre du réemploi.

Deuxième volet : service de vente sur place de certains articles et matériaux usagés provenant de la construction et de la rénovation du secteur résidentiel.

Les soumissionnaires devaient proposer un prix couvrant les frais reliés aux ressources humaines pour la gestion du volet 2 couvrant la période du contrat, soit 22 mois en fonction des heures d'ouverture de l'écocentre.

Les articles acceptés au centre du réemploi sont déterminés par la Ville.

## JUSTIFICATION

L'exploitation du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent contribue à mettre en place des mesures de récupération d'articles réutilisables et favorise le développement de la filière de réutilisation des matériaux de construction et rénovation usagés. L'octroi d'un contrat visant la prise en charge des articles du réemploi répond à l'action 3.4 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 qui est de "Consolider des mécanismes de collectes propres au réemploi".

Il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges. Deux (2) entreprises ont soumissionné. Les deux entreprises soumissionnaires sont conformes. Les raisons de désistement évoquées sont les suivantes : une entreprise a indiqué qu'elle désirait le cahier des charges à titre informatif seulement. L'autre entreprise a mentionné ne pas posséder la capacité pour effectuer les travaux.

<b>Soumissions conformes - taxes incluses</b>	
<b>Gestion écocentre St-Laurent (AO 17-16063)</b>	
<b>9216-1264- QUÉBEC INC. (ARTÉ)</b>	122 938,86 \$

<b>ÉRIC ST-ARNAUD</b>	129 887,26 \$
Estimation du professionnel interne (\$)	121 497,53 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	126 413,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	2,83%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	6 948,40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	5,65%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	1 441,33 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	1,19%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	6 948,40 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	5,65%

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat est d'une durée de 22 mois répartie sur deux années financières (2017 et 2018). La somme requise s'élève à 122 938,86 \$ toutes taxes incluses (65 861,36 \$ en 2018 et 57 077,50 \$ en 2019).

Le renouvellement de ce contrat représente une hausse du coût annuel de 1,5% par rapport au contrat en cours (2017).

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des services techniques, matériaux secs – traitement, service techniques – gestion des matières résiduelles, réemploi. Les crédits requis pour l'année 2018 seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement.

Le coût sera entièrement assumé par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'exploitation du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent s'inscrit en accord avec le Plan Montréal durable 2016-2020 dans lequel la Ville s'est engagée à pratiquer une gestion responsable des ressources. L'exploitation du centre du réemploi de l'écocentre Saint-Laurent contribue à mettre en place des mesures de récupération d'articles encore en bon état et favorise le développement de la filière de réutilisation des matériaux de construction et rénovation usagés.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le non octroi du contrat, la Division collecte, transport et traitement des matières résiduelles ne pourra pas exploiter le centre de réemploi de l'écocentre Saint-Laurent et le service aux citoyens sera affecté.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 27 septembre 2017

Début du contrat : 1er janvier 2018

Fin du contrat : 31 octobre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aïcha ZAMPALEGRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sébastien DEMERS  
Agent de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-05

Michel RABY  
C/d collecte transport et traitement des  
matières résiduelles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Pierre GRAVEL  
Directeur – gestion des matières résiduelles et  
infrastructures

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-09-08

**Approuvé le :** 2017-09-08



**Dossier # : 1174922014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Toyota Drummondville inc. (9122-4568 Québec inc.) », pour la fourniture de 10 automobiles hybrides de marque et modèle Toyota Prius C pour une somme maximale de 287 838,42 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16274 (6 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Toyota Drummondville inc. (9122-4568 Québec inc.) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 10 automobiles hybrides de marque et modèle Toyota Prius C, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 287 838,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16274 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-15 15:53

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Toyota Drummondville inc. (9122-4568 Québec inc.) », pour la fourniture de 10 automobiles hybrides de marque et modèle Toyota Prius C pour une somme maximale de 287 838,42 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16274 (6 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Service des infrastructures de la voirie et du transport (SIVT) est l’unité d’affaires responsable du consentement municipal en matière de réseaux techniques urbains (RTU) pour l’ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Les RTU désignent les infrastructures (aériennes ou souterraines) des entreprises impliquées dans la distribution de services tels que l’électricité, le gaz naturel, le chauffage urbain, les télécommunications et la cablo-distribution. Cette nouvelle responsabilité du SIVT a mené à la création du Bureau d’intégration et coordination (BIC) lequel se compose, entre autres, d’inspecteurs et d’agents techniques appelés à se déplacer sur les chantiers menés par les entreprises de RTU.

L’acquisition de 10 véhicules hybrides pour répondre aux besoins opérationnels du BIC a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16274 qui s’est tenu du 5 au 24 juillet 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 20 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, un addenda a été émis pour apporter une précision aux exigences décrites au devis technique.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres, l’octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du comité exécutif car la dépense est supérieure à 100 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise l’octroi d’un contrat à « Toyota Drummondville inc. (9122-4568 Québec inc.)» au montant de 287 838,42 \$, taxes incluses, pour l’achat de 10 véhicules hybrides de marque et modèle Toyota Prius C tel que décrit au devis technique 14317B11 de l’appel

d'offres public 17-16274. La Prius C est un véhicule sous-compact hybride qui tire sa puissance d'un moteur 4 cylindres de 1.5 litres jumelé à un moteur électrique et à une boîte de vitesses à variation continue. Parce que les véhicules sont dédiés à la surveillance de chantiers sur la voie publique, les véhicules seront munis d'un gyrophare et d'une flèche de signalisation.

Les véhicules seront sous la garantie complète du manufacturier pour une durée de 36 mois ou de 60 000 km, selon la première éventualité.

## JUSTIFICATION

L'ajout de 10 automobiles au parc de véhicules de la Ville est justifié pour répondre aux besoins opérationnels du BIC lequel est responsable du consentement municipal en matière de RTU sur l'ensemble du territoire de la Ville. A ce titre, le BIC exerce une surveillance de chantiers lorsqu'une entreprise de RTU doit réaliser des travaux d'addition ou de modification à ses infrastructures.

En raison de certaines contraintes opérationnelles (couvertures et distances de parcours plus importantes à desservir, du transport de matériel potentiellement lourds), et de l'ajout d'équipements électriques qui auraient un impact direct sur l'autonomie de la batterie (flèches lumineuses à basculement motorisé pouvant être activées pendant de longues périodes de temps), l'acquisition de véhicules hybrides en lieu et place de véhicules 100 % électrique est justifiée et conseillée par le SMRA.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16274 pour lequel il y a eu 6 soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total
TOYOTA DRUMMONDVILLE INC.(9122-4568 QUÉBEC INC.)	287 838,42 \$		287 838,42 \$
CHASSÉ TOYOTA (GROUPE CHASSÉ INC.)	288 736,72 \$		288 736,72 \$
LÉVIS TOYOTA (AUTO MÉTIVIER INC.)	291 852,54 \$		291 852,54 \$
TOYOTA VICTORIAVILLE (GARAGE RÉJEAN ROY INC.)	291 958,32 \$		291 958,32 \$
AUTOMOBILES LÉVEILLÉ INC.	292 215,17 \$		292 215,17 \$
PRESTIGE GABRIEL STE-CATHERINE, S.E.C..	295 895,52 \$		295 895,52 \$
Dernière estimation réalisée (par le SMRA)	290 886,75 \$		290 886,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			291 416, 12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,24 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			8 057, 10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2,80 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(3 048,33)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 1, 05 %



Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	898,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,31 \$

Pour estimer la dépense à 290 886,75 \$ \$, taxes incluses, le rédacteur du devis technique s'est basé sur un historique d'achats récents. Il y a un écart négatif de 1,05 % entre l'estimation de la dépense et le montant du contrat à octroyer. L'écart de moins de 1 % entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix reçus sont compétitifs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 287 838, 42 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 262 835 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2018.

#### Rabais – Programme Roulez électrique

L'achat d'un véhicule hybride Toyota Prius C est admissible au rabais de 500 \$ offert par le programme « Roulez électrique » du gouvernement du Québec. Considérant que le rabais est disponible jusqu'à l'épuisement des fonds du programme, il n'a pas été comptabilisé dans le montant de la dépense. S'il est disponible au moment de la livraison des véhicules le rabais de 500 \$ par véhicule sera appliqué par le fournisseur au moment de la facturation. Cette mesure incitative représente une économie potentielle de 5 000 \$ (500 \$ X 10 véhicules) pour la Ville.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition de véhicules à motorisation hybride rencontre les objectifs de « Montréal durable 2016-2020 » dont l'une des priorités d'intervention est la réduction des émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La surveillance de chantiers est une activité qui vise à assurer la qualité et la pérennité des infrastructures de la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

- Émission du bon de commande en septembre 2017
- Livraison des véhicules en février 2018

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Valérie G GAGNON, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Valérie G GAGNON, 13 septembre 2017  
Jean-François LEMOINE, 13 septembre 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-12

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-09-14



**Dossier # : 1175991006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 71 766,78 \$, taxes incluses, pour les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Groupe Lefebvre (résolution # CE17 1128) majorant ainsi le montant total du contrat de 417 359,25 \$ à 484 440,80 \$, taxes incluses

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 71 766,78 \$, taxes incluses, pour le projet d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Groupe Lefebvre résolution # CE17 1128 majorant ainsi le montant total du contrat de 417 359,25 \$ à 484 440,80 \$, taxes incluses
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-15 11:07

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175991006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 71 766,78 \$, taxes incluses, pour les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Groupe Lefebvre (résolution # CE17 1128) majorant ainsi le montant total du contrat de 417 359,25 \$ à 484 440,80 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En date du 28 juin 2017, un contrat a été octroyé à la compagnie Groupe Lefebvre pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique pour une somme maximale de 417 359,25 \$ (taxes et contingences incluses). Les travaux devaient se terminer après une période de 35 jours d'ouvrage.

Lors de la réalisation des travaux, et bien que des études environnementales et géotechniques aient été réalisées durant l'élaboration des plans et devis du projet, plusieurs obstacles ont été découverts, occasionnant des retards et changements aux travaux, notamment: la découverte d'une poche de mazout près du bâtiment, plusieurs structures en béton enfouies dans le sol, des fissures importantes sur le mur de fondation et l'excavation d'une grande quantité d'argile grise dont la qualité ne permettait pas sa réutilisation comme remblai car elle ne permettait pas d'atteindre de niveau de compaction requis par les normes.

Des analyses et des prospections ont été requises, de ce fait, pour évaluer les travaux et les montants nécessaires pour la prise en charge de cette condition de chantier. Ainsi, des firmes spécialistes en environnement et en géotechnique ont été mandatées pour prélever les échantillons, effectuer les prélèvements et les analyses, vérifier le potentiel de réutilisation du sol existant et donner des solutions et des recommandations quant aux matériaux de substitution. Le rapport de l'analyse environnementale du sol a confirmé la contamination au-delà du niveau prévu au devis et le rapport géotechnique celui de l'impossibilité de réutiliser 50 % du sol existant. Il faut mentionner que dans les plans et devis, il était prévu que tout le sol excavé serait réutilisé comme remblai.

Les estimations préliminaires des travaux supplémentaires, effectuées à la découverte de ces obstacles, indiquaient que la somme des contingences disponible ajoutée aux crédits possibles étaient suffisante. Il n'était cependant pas possible de prévoir avec précision les montants exacts de l'avenant à signer avec l'entrepreneur. La méthode des travaux en régie contrôlée (en temps et matériel) a donc été décidée pour nous assurer que le coût réel des travaux supplémentaire soit payé. Or, en excavant le sol le long du mur de fondation, l'état de ce dernier et plusieurs autres obstacles ont été mis à jour. Des travaux de démolitions

supplémentaires, des réparations de fissure, de l'excavation hydraulique et une consolidation de structures attachées au bâtiment s'ajoutaient au fur et à mesure que les excavations avançaient. Ajoutées à ces conditions, alors que basées sur les données et les recommandations de la firme géotechnique, des directives exécutoires ont été données à l'entrepreneur, seulement 30 % du sol existant a pu être réutilisé. Notre estimation préliminaire prévoyait 50 % de ce sol.

Actuellement le chantier est suspendu depuis le 24 août, malgré un taux d'avancement de 90 %. Il reste à finaliser des réparations de fissures du mur de fondation, compléter l'application de la membrane et reconstruire une partie du pavage démolé.

Le montant des contingences prévues au contrat de Groupe Lefebvre était de 37 941,75 \$ (10 % du coût des travaux). Cette somme est entièrement engagée.

Le montant des incidences n'a, quant à lui, pas été dépensé. En effet, les frais du laboratoire du contrôle de la qualité ont été payés dans le bon de commande libellé dans les incidences de la phase 1 du projet de la réfection de la chaufferie, qui n'a pas été entièrement consommée. Aussi, cette somme sera utilisée pour disposer des sols en argile grise excavés et non réutilisés dans le projet. Actuellement, ces derniers sont entreposés sur un terrain du Jardin botanique. Pour minimiser le montant de la majoration du contrat, il a, en effet, été décidé de ne pas confier le mandat de disposition de ces sols à l'entrepreneur en place, étant donné le coût unitaire important de cet item prévu à son contrat. Selon une étude du marché, nous pourrions en disposer à un coût moindre (22 \$/TM sur le marché versus 75 \$/TM sur la soumission). De plus, des travaux prévus au bordereau ne seront pas réalisés, notamment une partie du pavage, ce qui nous a permis d'obtenir un crédit.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE17 1128 du 28 juin 2017: autoriser une dépense de 440 354,25 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'imperméabilisation du mur de fondation du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents;
- BC # 1196502: Accorder un bon de commande, d'un montant de 23 914,80 \$ à la firme NCK Inc, pour fournir des services professionnels en structure dans le cadre de la phase 2 du projet de réfection du bâtiment de la chaufferie principale du Jardin botanique; Appel d'offres sur invitation # JA00052-ph2-SP- Structure 3 soumissionnaires.

## **DESCRIPTION**

Les travaux objet de la majoration, demandés à groupe Lefebvre, sont:

- La fourniture et l'installation de nouveaux matériaux de remblayage,
- Des excavations supplémentaires
- Des réparations de béton

Par ailleurs, compte tenu des nombreuses trouvailles sur le chantier, la décision de réaliser les travaux en temps et matériel, et pour éviter un retard additionnel qui aurait des conséquences sur la date de la remise en service de l'entrée de gaz fermée pour les travaux, il a été demandé un suivi et une présence sur le chantier plus accrue aux

professionnels de la firme NCK, mandatée pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux.

## **JUSTIFICATION**

Les plans et devis relatifs à ce projet ont été réalisés par des professionnels expérimentés et qui connaissent le site, étant donné un projet récent que la firme a réalisé pour le même bâtiment en 2014. Les hypothèses de conception étaient basées sur des études environnementales et géotechniques récentes (2016 et 2017). La qualité des plans n'est pas en cause dans l'augmentation du coût des travaux. Il était impossible, selon les informations existantes de prévoir les conditions que nous avons rencontrées sur le chantier.

La découverte du sol contaminé de niveau C+ a absorbé la majorité des contingences prévues dans le contrat mais le montant des crédits possibles nous laissait croire que le contrat pouvait être réalisé sans majoration. Cependant, il a été nécessaire de réviser nos prévisions, car il n'a pas été possible de réutiliser la quantité des sols existants, tel que prévu par l'étude géotechnique, des fissures importantes découvertes sur le mur devaient être réparées et des structures enfouies dans le sol devaient être démolies et évacuées du site.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la majoration du contrat de groupe Lefebvre est de 67 081,55 \$ taxes incluses, équivalent à 16 % de la valeur du contrat initial. La valeur totale du contrat de l'entrepreneur incluant la majoration est de 484 440,47 \$.

Le montant de la majoration du contrat à NCK est de 4 685,23 \$ taxes incluses, équivalent à 19 % de la valeur du contrat initial. La valeur totale du contrat des professionnels incluant la majoration est de 28 600 \$.

La valeur de la dépense additionnelle totale est donc de 71 766,78 \$.

Un montant de 62 419,47 \$ avant taxes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #16-025 - Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie (CM16 0257)

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les sols contaminés ont été disposés selon les dispositions réglementaires en vigueur

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette augmentation doit être autorisée rapidement afin de relancer les travaux avant la période hivernale. De plus, étant donné qu'un autre entrepreneur devra occuper le site, au début octobre, dans le cadre du projet de la réfection de la chaufferie, il est nécessaire de terminer ces travaux pour éviter des conflits liés à la maîtrise d'oeuvre du projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation : le 27 septembre,

- Reprise du chantier: le 2 octobre
- Fin des travaux : le 5 octobre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hakima AMARI  
Hakima Amari

#### **ENDOSSÉ PAR**

Frédéric BOULVA  
Directeur Exploitation

Le : 2017-09-08

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2017-09-15

CE : 20.006  
2017/09/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1177541005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Trempro Construction Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 9 (0190), n° 16 (0300) et n° 42 (0409) situées au 8100, boul. St-Michel, arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc extension; 1041, rue Rachel Est, arrondissement Plateau-Mont-Royal et 4180, rue de Salaberry, arrondissement Ahuntsic-Cartierville, respectivement. Dépense totale de 312 815,76 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5926 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 312 815,76 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 9 (0190), n° 16 (0300) et n° 42 (0409) situées au 8100, boul. St-Michel, arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc extension; 1041, rue Rachel Est, arrondissement Plateau-Mont-Royal et 4180, rue de Salaberry, arrondissement Ahuntsic-Cartierville, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Trempro Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 289 644,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5926);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-15 16:13

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177541005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Trempro Construction Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 9 (0190), n° 16 (0300) et n° 42 (0409) situées au 8100, boul. St-Michel, arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc extension; 1041, rue Rachel Est, arrondissement Plateau-Mont-Royal et 4180, rue de Salaberry, arrondissement Ahuntsic-Cartierville, respectivement. Dépense totale de 312 815,76 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5926 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 9 est située au 8100, boulevard Saint-Michel dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc extension. Le bâtiment a été construit en 1960 et comporte trois (3) étages incluant le sous-sol. Les bureaux administratifs de la Commission sportive de Montréal occupent des locaux au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur du bâtiment.

La caserne de pompiers n° 16 est située au 1041, rue Rachel Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le bâtiment a été construit en 1892 et comporte quatre (4) étages incluant le sous-sol. La façade du bâtiment a été modifiée en 1991. Un centre communautaire occupe l'étage supérieur du bâtiment.

La caserne de pompiers n° 42 est située au 4180 rue de Salaberry dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Le bâtiment a été construit en 1963 et comporte trois (3) étages incluant le sous-sol. La bibliothèque De Salaberry occupe des locaux au rez-de-chaussée du bâtiment.

Les travaux décrits dans le présent sommaire concernent seulement les locaux du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Les photos de chacune des casernes sont présentées en pièces jointes n° 1 à 3.

Suite à la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action afin de procéder à l'installation et à la mise aux normes de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

(CNESST) assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électroaimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

La caserne 9 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans deux (2) baies. Ce système est composé de deux (2) rails et d'un ventilateur d'évacuation. Le présent projet prévoit l'installation de deux (2) nouveaux rails au système de captation des gaz à la source dans le garage pour deux (2) baies, des travaux de ventilation reliés au système de captation des gaz et à la modification des supports existants pour la conformité parasismique.

La caserne 16 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans deux (2) baies. Ce système est composé de deux rails et d'un ventilateur. Le système installé fonctionne avec l'électroaimant. Le présent projet consiste à la modification des supports existants pour la conformité parasismique et à la modification du réseau de ventilation pour l'évacuation des gaz de captation.

La caserne 42 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans deux (2) baies. Ce système est composé de deux rails et d'un ventilateur. Le système installé fonctionne avec l'électroaimant. Le présent projet consiste à la prolongation d'un (1) rail existant pour l'installation d'un chariot amovible afin de brancher un camion de pompiers additionnel, à la modification des supports existants pour la conformité parasismique, à la modification du réseau de ventilation pour l'évacuation des gaz de captation et à l'installation d'une nouvelle persienne d'air frais.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard, Côté, Bérubé, Dion architectes (présentement Cobalt architectes) et Dessau Inc., (présentement Stantec experts-conseils ltée), afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz est assurée par la firme Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels des casernes de pompiers n° 9, 16 et 42 a permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un seul appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, ainsi que des travaux correctifs dans ces trois (3) casernes.

L'appel d'offres public a été publié le 7 août 2017 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été ouvertes le 23 août 2017. La période d'appel d'offres a duré 17 jours calendrier. Cinq (5) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-08-15	Formulaire de soumission en format excel
2	2017-08-15	Formulaire annexe D; visites supplémentaires; correction de l'heure de réception des offres

3	2017-08-16	Question / Réponse
4	2017-08-17	Sections modifiées du devis et révision du plan M001 par un croquis du schéma de contrôle
5	2017-08-17	Modification du formulaire de soumission en format excel et modification de la note 5 du plan M101

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 14, 15 et 18 août 2017 pour la caserne 9; les 16, 17 et 21 août 2017 pour la caserne 16 et les 18 et 21 août 2017 pour la caserne 42.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

30 avril 2015 - CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

26 mars 2015 - CG15 0148 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

29 janvier 2015 - CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO dont la liste est en pièce jointe et deux (2) ont déposé leur soumission. La firme qui n'a pas déposé de soumissions est J.M.O. Climatisation Inc. Cette firme n'avait plus de disponibilités à son carnet de commandes.

Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Trempro Construction Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes 9, 16 et 42.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

Caserne 9 :

- L'installation de deux (2) nouveaux rails au système de captation des gaz à la source pour deux (2) baies du garage;
- Modifier les supports des rails existants pour répondre aux normes parasismiques conformément aux recommandations du manufacturier;
- Modifier le réseau de ventilation pour l'évacuation des gaz de captation;
- L'installation d'une nouvelle persienne d'air frais.

Caserne 16 :

- Modifier les supports des rails existants pour répondre aux normes parasismiques conformément aux recommandations du manufacturier;
- Modifier le réseau de ventilation pour l'évacuation des gaz de captation.

Caserne 42 :

- Prolongement d'un (1) rail existant du système de captation des gaz à la source pour installer un chariot amovible;
- Modifier les supports des rails existants pour répondre aux normes parasismiques conformément aux recommandations du manufacturier;
- Modifier le réseau de ventilation pour l'évacuation des gaz de captation;
- L'installation d'une nouvelle persienne d'air frais.

Ces travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

## JUSTIFICATION

Les deux (2) soumissions reçues sont conformes. Les deux (2) soumissionnaires rencontrent les divers éléments demandés dans les documents d'appel d'offre. Veuillez vous référer au tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe n° 4.

Firmes soumissionnaires	Prix (t. incl.)	Contingences (t. incl.)	Total (t. incl.)
Tempro Construction Inc.	251 864,55 \$	37 779,68 \$	289 644,23 \$
Procova Inc.	315 031,50 \$	47 254,73 \$	362 286,23 \$
Estimation des professionnels externes	385 580,07 \$	57 837,01 \$	443 417,08 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			325 965,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			12,54%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			72 641,99 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			25,08%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-153 772,85 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100))			-34,68%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 443 417,08 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à -153 772,85\$ (-34,68 %). Le différentiel entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitres 0 – Charges générales; chapitre 1 - Clauses administratives; chapitre 8 – Portes et fenêtres et chapitre 15 – Mécanique. L'estimation des professionnels pour le chapitre 0 – Charges générales est nettement supérieure au coût du plus bas soumissionnaire. Étant donné que le montant estimé des charges générales est calculé en utilisant un taux à pourcentage sur le montant total du projet, et que l'estimé des professionnels pour le projet total est plus

élevé, ceci explique l'écart dans les charges générales. L'estimation par les professionnels des travaux mécaniques est aussi nettement supérieur (+44 %) au coût moyen des soumissionnaires. Cette différence est probablement due aux conditions du marché. Pour plus de détails, se référer à la lettre de recommandation des professionnels ci-jointe n° 5.

Le coût moyen des soumissions est de 325 965,23\$ ce qui représente un écart de 12,54 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre les deux (2) soumissions s'élève à 72 641,99 \$, soit 25,08 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Trempro Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme.

Trempro Construction Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Trempro Construction Inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Néanmoins, cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 289 644,23 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 23 171,53 \$ (8,0 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 312 815,76 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le projet CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes (66300).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Il est prévu de réaliser les travaux en majorité en 2017 (environ 75 %) et au début de l'année 2018 (environ 25 %).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation de gaz à la source dans le garage des casernes 9 et 42 et aux travaux de mise aux normes des casernes 9, 16 et 42. L'installation de ces équipements assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect de rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14992 - Mandat : 17618-2-022

Octroi du contrat au CE:	Septembre 2017
Réalisation des travaux :	Octobre 2017 à février 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 12 septembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESSUREAULT  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-12

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim de la Direction de la gestion immobilière et des projets immobiliers

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI



**Approuvé le :** 2017-09-14

**Approuvé le :** 2017-09-15



**Dossier # : 1177541007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Trempro Construction Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 73 (3114) et n° 74 (3076) situées au 820, rue Saint-Germain, arrondissement de Saint-Laurent et au 10, av. Roosevelt, Ville de Mont-Royal, respectivement. Dépense totale de 294 138,51 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5925 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 294 138,51 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 73 (3114) et n° 74 (3076) situées au 820, rue Saint-Germain, arrondissement de Saint-Laurent et au 10, av. Roosevelt, Ville de Mont-Royal, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Trempro Construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 350,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5925);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-18 10:14

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177541007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Trempro Construction Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers n° 73 (3114) et n° 74 (3076) situées au 820, rue Saint-Germain, arrondissement de Saint-Laurent et au 10, av. Roosevelt, Ville de Mont-Royal, respectivement. Dépense totale de 294 138,51 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5925 (4 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 73 est située au 820, rue Saint-Germain dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Le bâtiment fut construit en 1957 et comporte quatre (4) étages incluant le sous-sol. Un point de service de la cour municipale occupe des locaux au sous-sol, au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment. Un organisme communautaire occupe des locaux au sous-sol du bâtiment.

La caserne de pompiers n° 74 est située au 10, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal. Le bâtiment fut construit en 1950 et comporte trois (3) étages incluant le sous-sol. La sécurité publique de Ville Mont-Royal occupe des locaux dans le bâtiment.

Les travaux décrits dans le présent sommaire concernent seulement les locaux du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Les photos de chacune des casernes sont présentées en pièces jointes n° 1 et 2.

Suite à la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action afin de procéder à l'installation et à la mise aux normes de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électroaimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie

d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

La caserne 73 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans trois (3) baies (baies n° 1, 2 et 4). Ce système est composé de trois (3) rails ainsi que de deux ventilateurs d'évacuation. Le présent projet prévoit l'installation de deux (2) nouveaux rails au système de captation des gaz à la source dans le garage pour les baies n° 3 et 5, des travaux de ventilation reliés au système de captation des gaz et à la modification des supports existants pour la conformité parasismique.

La caserne 74 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans deux (2) baies (baies n° 1 et 3). Ce système est composé de deux (2) rails et d'un ventilateur d'évacuation. Le présent projet prévoit l'installation de deux (2) nouveaux rails au système de captation des gaz à la source dans le garage pour les baies n° 2 et 4, des travaux de ventilation reliés au système de captation des gaz et à la modification des supports existants pour la conformité parasismique.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard, Côté, Bérubé, Dion architectes (présentement Cobalt architectes) et Dessau Inc., (présentement Stantec experts-conseils ltée), afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz est assurée par la firme Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels des casernes de pompiers n° 73 et 74 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un seul appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, ainsi que des travaux correctifs dans ces deux (2) casernes.

L'appel d'offres public a été publié le 7 août 2017 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été ouvertes le 23 août 2017. La période d'appel d'offres a duré 17 jours calendrier. Cinq (5) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-08-15	Formulaire de soumission en format Excel, formulaire D
2	2017-08-15	Question / Réponse
3	2017-08-16	Prix indiqué non inclut
4	2017-08-17	Sections modifiées du devis et révision du plan M001 par un croquis du schéma de contrôle
5	2017-08-18	Formulaire de soumission en format Excel, formulaire D - Ajout de la caserne 74

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 16 et 17 août 2017 pour la caserne n° 73 et les 18 et 21 août 2017 pour la caserne n° 74.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

30 avril 2015 - CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

26 mars 2015 - CG15 0148 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

29 janvier 2015 - CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO dont la liste est en pièce jointe n° 6 et quatre (4) ont déposé leur soumission. Les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumissions sont J.M.O. Climatisation Inc. et la Société générale de construction BPF Inc. car elles n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ainsi que ACQ Métropolitaine. ACQ Métropolitaine est une association d'entrepreneurs dont le rôle est de permettre aux membres l'accès aux documents d'appel d'offres et qui ne peut soumissionner comme entrepreneur. Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Trempro Construction Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes 73 et 74.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

Caserne n° 73 :

- L'installation de deux (2) nouveaux rails au système de captation des gaz à la source pour les baies n° 3 et 5 du garage;
- Modifier les supports des rails existants pour répondre aux normes parasismiques conformément aux recommandations du manufacturier;
- Modifier le réseau de ventilation du système d'évacuation des gaz;
- L'installation d'une nouvelle persienne d'évacuation.

Caserne n° 74 :

- L'installation de deux (2) nouveaux rails au système de captation des gaz à la source pour les baies n° 2 et 4 du garage;
- Modifier les supports des rails existants pour répondre aux normes parasismiques conformément aux recommandations du manufacturier;
- Modifier le réseau de ventilation du système d'évacuation des gaz.

Ces travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

## JUSTIFICATION

Les trois (3) plus bas soumissionnaires analysés sont conformes et rencontrent les divers éléments demandés dans les documents d'appel d'offres. Veuillez vous référer au tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe n° 3.

Firmes soumissionnaires	Prix (t. incl.)	Contingences (t. incl.)	Total (t. incl.)
Tempro Construction Inc.	236 826,49 \$	35 523,97 \$	272 350,47 \$
Gaston Champoux (1973) Inc.	266 512,05 \$	39 976,81 \$	306 488,86 \$
Procova Inc.	278 239,50 \$	41 735,93 \$	319 975,43 \$
Construction Arcade	297 785,25 \$	44 667,79 \$	342 453,04 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	407 367,91 \$	61 105,19 \$	468 473,10 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			310 316,95 \$ 13,94%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			70 102,57 \$ 25,74%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-196 122,62 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100))			-41,86%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			34 138,39 \$ 12,53%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 468 473,10 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 196 122,62\$ (41,86 %). Le différentiel entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitres; 0 – Charges générales; chapitre 1 - Clauses administratives; chapitre 2 – Aménagement du terrain; chapitre 4 – Ouvrage de maçonnerie et le chapitre 15 – Mécanique. L'estimation des professionnels pour le chapitre 0 – Charges générales est supérieure (34 %) au coût du plus bas soumissionnaire. Étant donné que le montant estimé des charges générales est calculé en utilisant un taux à pourcentage sur le montant total du projet, et que l'estimé des professionnels pour le projet total est plus élevé, ceci explique l'écart dans les charges générales. L'estimation des professionnels des travaux en mécanique, basée sur les coûts de construction dans les casernes antécédentes, est en deçà du plus bas soumissionnaire de 48 %. Cette différence est probablement due aux conditions du marché. Pour plus de détails, se référer à la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe n° 4.

Le coût moyen des soumissions est de 310 316,95 \$ ce qui représente un écart de 13,94 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 34 138,39 \$, soit 12,53 %. Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Trempro Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels

recommandent l'octroi du contrat à cette firme.

Trempro Construction Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Trempro Construction Inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Néanmoins, cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 272 350,47 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 21 788,04 \$ (8,0 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 294 138,51 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le projet CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes (66300).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Il est prévu de réaliser les travaux en majorité en 2017 (environ 75 %) et au début de l'année 2018 (environ 25 %).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation de gaz à la source et des travaux de mise aux normes dans le garage des casernes n° 73 et n° 74. L'installation de ces équipements assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect de rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 15237 - Mandat : 17618-2-022

Octroi du contrat au CE:	Septembre 2017
Réalisation des travaux :	Octobre 2017 à février 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 13 septembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESSUREAULT  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-12

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim  
Direction de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2017-09-14

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-15





**Dossier # : 1177541006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. de 219 062,72 \$ pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 55 (3106) située au 401, boul. St-Jean, Pointe-Claire. Dépense totale de 239 902,24 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5929 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 239 902,24 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 55 (3106) située au 401, boul. St-Jean à Pointe-Claire, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 219 062,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5929);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-09-18 10:17

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177541006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. de 219 062,72 \$ pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 55 (3106) située au 401, boul. St-Jean, Pointe-Claire. Dépense totale de 239 902,24 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5929 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 55 est située au 401, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire. Le bâtiment fut construit en 1963 et comporte trois (3) étages incluant le sous-sol. Un point de service de la cour municipale et des activités de la Ville de Pointe-Claire occupent des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment.

Les travaux décrits dans le présent sommaire concernent seulement les locaux du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). La photo de la caserne est présentée en pièce jointe n° 1.

Suite à la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action afin de procéder à l'installation et à la mise aux normes de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électroaimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

La caserne 55 n'est pas équipée d'un système de captation des gaz à la source. L'installation d'un tel système est requise pour cinq (5) baies.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard, Côté, Bérubé, Dion architectes (présentement Cobalt architectes) et Dessau Inc., (présentement Stantec experts-conseils ltée), afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz est assurée par la firme Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 55 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source.

L'appel d'offres public a été publié le 7 août 2017 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été ouvertes le 23 août 2017. La période d'appel d'offres a duré 17 jours calendrier. Trois (3) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-08-15	Formulaire de soumission en format excel
2	2017-08-15	Visites supplémentaires
3	2017-08-17	Sections modifiées du devis et révision du plan M001 par un croquis du schéma de contrôle

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 14, 15 et 18 août 2017.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

30 avril 2015 - CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

26 mars 2015 - CG15 0148 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

29 janvier 2015 - CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO dont la liste est en pièce jointe n° 5 et deux (2) ont déposé leur soumission. Les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumissions sont ACQ Métropolitaine et Lar-Mex. La firme Lar-Mex n'avait plus de disponibilité à son carnet de commandes. ACQ Métropolitaine est une association d'entrepreneurs dont le rôle est de permettre aux membres l'accès aux documents d'appel d'offres et qui ne peut soumissionner comme entrepreneur.

Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Procova Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source à la caserne 55.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- L'installation d'un nouveau système de captation des gaz à la source pour cinq (5) baies du garage.

Ces travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

## JUSTIFICATION

Les deux (2) soumissions reçues sont conformes. La plus basse soumission conforme comportait une erreur mineure de transcription. Cette erreur a été corrigée par l'entrepreneur à la demande de la Ville. Veuillez vous référer au tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe n° 2.

Firmes soumissionnaires	Prix (t. incl.)	Contingences (t. incl.)	Total (t. incl.)
Procova Inc.	193 158,00 \$	28 973,70 \$	222 131,70 \$
Construction Arcade	251 795,25 \$	37 769,29 \$	289 564,54 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	237 665,08 \$	35 649,76 \$	273 314,84 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			255 848,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			15,18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			67 432,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			30,36%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-51 183,14 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100))			-18,73%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 273 314,84 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 51 183,14\$ (18,73 %). Le différentiel entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitres 00 – Charges générales; chapitre 1 - Clauses administratives; chapitre 2 – Aménagement du terrain et chapitre 15 – Mécanique. L'estimation des professionnels pour les travaux mécaniques basée sur les coûts de construction de travaux semblables dans d'autres

casernes est supérieure de 35 % au coût du plus bas soumissionnaire. Par contre, l'écart pour ce chapitre avec la moyenne des soumissionnaires est supérieur 10 %. Pour plus de détails, se référer à la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe n° 3.

Le coût moyen des soumissions est de 255 848,12\$ ce qui représente un écart de 15,18 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 67 432,84 \$, soit 30,36 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme.

Procova Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Procova Inc., ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Néanmoins, cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 222 131,70 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 17 770,54 \$ (8,0 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 239 902,24 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le projet CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes (66300).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Il est prévu de réaliser les travaux en majorité en 2017 (environ 75 %) et au début de l'année 2018 (environ 25 %).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 55. L'installation de ces équipements assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect de rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15238 - Mandat : 17618-2-022

Octroi du contrat au CE:	Septembre 2017
Réalisation des travaux :	Octobre 2017 à février 2018

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 13 septembre 2017

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESSUREAULT  
Gestionnaire immobilier

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-09-12

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE  
Directeur par intérim  
Direction de la gestion immobilière  
et des projets immobiliers

**Approuvé le :** 2017-09-14

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-15



**Dossier # : 1171046001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et les boutiques «jamais assez» et «Réunion Cuisine et Maison» visant l'octroi d'une licence au coût de 1 000 \$ plus taxes les autorisant à utiliser le concept intégral, les outils et les méthodes de la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL selon les conditions prescrites. Autoriser Marie-Josée Lacroix, chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer ces ententes au nom de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et les boutiques «jamais assez» et «Réunion Cuisine et Maison» visant l'octroi d'une licence, au coût de 1 000 \$ plus taxes, les autorisant à utiliser le concept intégral, les outils et les méthodes de la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL selon les conditions prescrites;
2. d'autoriser Marie-Josée Lacroix, chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer les ententes, pour et au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-14 10:11

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171046001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et les boutiques «jamais assez» et «Réunion Cuisine et Maison» visant l'octroi d'une licence au coût de 1 000 \$ plus taxes les autorisant à utiliser le concept intégral, les outils et les méthodes de la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL selon les conditions prescrites. Autoriser Marie-Josée Lacroix, chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer ces ententes au nom de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Bureau du design de la Ville de Montréal a publié, depuis 2011, quatre éditions du catalogue d'objets-cadeaux et souvenirs de Montréal, CODE SOUVENIR MONTRÉAL, comme suite à de vastes appels de propositions auprès des designers-producteurs ou éditeurs de la métropole. Il a aussi organisé, à quelques reprises, la tenue de boutiques et marchés éphémères offrant à la fois une vitrine promotionnelle aux designers représentés dans le catalogue ainsi que des opportunités de vente et de développement de leur clientèle. Les cinquante-neuf designers et plus de deux cents produits représentés dans l'édition 2016-2017 du catalogue constituent un bel échantillonnage de la créativité et des talents montréalais dans un créneau bien précis qu'est celui de l'objet-cadeau ou souvenir, évocateur d'une ville, d'une région ou d'une culture, qu'il soit d'usage corporatif, protocolaire, touristique ou local.

Depuis la tenue de boutiques et marchés éphémères qui mettent de l'avant les designers et les objets sélectionnés, les demandes provenant d'organismes et d'entreprises privées se multiplient pour établir des boutiques ou étalages CODE SOUVENIR MONTRÉAL. Devant cet engouement, afin de préserver le concept, le nom et le caractère distinctif de CODE SOUVENIR MONTRÉAL, la Ville de Montréal a réservé la marque de commerce officielle CODE SOUVENIR MONTRÉAL en 2013. Une convention établissant les règles d'utilisation de la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL a également été développée en collaboration avec le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

À ce jour, le Bureau du design a vendu deux licences d'exploitation de la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL à «Maison Espace Pepin» et «Boutique-Librairie du Musée des beaux-arts de Montréal».

Ce sommaire décisionnel vise l'octroi de deux nouvelles licences intégrales aux boutiques «jamais assez» située au 5155, boulevard Saint-Laurent à Montréal et «Réunion Cuisine et Maison» située au 4750, rue Wellington à Montréal et à qui le Bureau du design a transmis



les différents éléments constitutifs du concept CODE SOUVENIR MONTRÉAL qui font l'objet du projet de convention ci-joint.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0658 (4 juillet 2013) - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement de CODE SOUVENIR MONTRÉAL comme marque officielle auprès du registraire des marques de commerce de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

CE17 0080 (25 janvier 2017)

1. Approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et les établissements d'affaires ci-après désignés établissant les conditions et modalités de la licence consentie les autorisant à utiliser le concept, les outils et les méthodes de CODE SOUVENIR MONTRÉAL, le tout selon les termes et conditions mentionnés aux projets de convention, soit : Maison Espace Pépin et Boutique-Librairie du MBAM
2. Autoriser la chef d'équipe du Bureau du design à la Direction de l'entrepreneuriat au Service du développement économique à signer lesdits projets de convention, pour et au nom de la Ville.

## **DESCRIPTION**

La convention soumise au comité exécutif pour approbation a pour but d'officialiser l'entente entre la Ville de Montréal et les boutiques «jamais assez» et «Réunion Cuisine et Maison» établissant les conditions et modalités d'utilisation de la licence intégrale du concept, des outils et méthodes liés à la marque CODE SOUVENIR MONTRÉAL.

La convention prévoit qu'en contrepartie de la licence qui leur est consentie, les boutiques «jamais assez» et «Réunion Cuisine et Maison» acceptent notamment :

- d'insérer, dans tous les documents produits dans le cadre de l'utilisation et de l'exploitation de la Marque (ex. : documents promotionnels, publicités, communiqués, vidéos, discours), le libellé suivant : « CODE SOUVENIR MONTRÉAL est une initiative de la Ville de Montréal soutenue financièrement par le gouvernement du Québec; CODE SOUVENIR MONTRÉAL est une marque de commerce de la Ville de Montréal »;
- de verser à la Ville de Montréal une somme de 1 000 \$, représentant le coût de la licence qui leur est octroyée pour toute la durée de l'entente et leur accordant le privilège de recevoir les documents et outils de la Trousse de départ figurant à l'Annexe A de la convention.

## **JUSTIFICATION**

Le Bureau du design souhaite multiplier les opportunités de ventes à l'égard des produits et des designers représentés dans la sélection CODE SOUVENIR MONTRÉAL en favorisant le déploiement d'un réseau de points de vente sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce faisant, il souhaite augmenter la notoriété et la valeur de la marque montréalaise, puis contrôler la qualité de son exploitation, sans s'immiscer toutefois dans les aspects commerciaux et transactionnels.

La Ville de Montréal est disposée à octroyer des licences à des organismes ou sociétés, sous réserve que les conditions d'exploitation de la marque soient respectées et dans la mesure où cela profite au rayonnement de Montréal et de ses designers.

Cette entente contribue au rayonnement de la Ville de Montréal dans le domaine du design

consolidant son positionnement en tant que Ville UNESCO de design. Elle contribue également à l'un des objectifs du Plan d'action 2015-2017 du Service du développement économique qui est d'accélérer la croissance par l'entrepreneuriat et l'innovation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'octroi d'une licence CODE SOUVENIR MONTRÉAL procure à la Ville de Montréal un revenu de 1 000 \$. Cette somme symbolique couvre notamment les coûts de production du matériel de vente de base ainsi que les services d'accompagnement et de promotion entourant l'octroi et l'annonce de la licence.

Le montant de la vente de la licence sera versé dans un compte de revenu dédié (Licences - Design) au Service du développement économique.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CODE SOUVENIR MONTRÉAL fait la promotion des designers d'ici et des objets conçus localement pour une croissance économique durable. L'objectif est de développer le marché des designers et d'inciter les acheteurs (corporatifs, institutionnels, touristiques, etc.) à encourager la création et la production locales.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de la convention est essentielle pour officialiser les ententes avec les boutique «jamais assez» et «Réunion Cuisine et Maison» et permettre à la Ville de Montréal de facturer les sommes dues et prévues.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise pour soutenir la mise en œuvre de la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Implantation in situ de la licence CODE SOUVENIR MONTRÉAL conséquemment à la signature de la convention par les parties prenantes.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Camille BÉGIN, Service des communications

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Béatrice CARABIN  
Commissaire - developpement economique

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-12

Marie-Josée LACROIX  
Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef  
d'equipe

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116

**Approuvé le :** 2017-09-13



**Dossier # : 1175970008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale », dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville 2017-2018 et du budget du Service de la diversité sociale et des sports/ Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale - 1er septembre 2017 au 31 août 2018 », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2017-2018) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-12 09:00

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175970008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale », dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville 2017-2018 et du budget du Service de la diversité sociale et des sports/ Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville - 2017 - 2018 : accueil et intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mai 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2016-2017 a pris fin le 31 mars 2017.

Le 21 août dernier, le conseil municipal a approuvé une nouvelle entente sur 12 mois, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive

La Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination. Également, les deux parties ont convenu de l'ajout d'un nouveau axe portant sur les enjeux d'immigration ayant un rapport avec la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 1000 du 21 août 2017**

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes

immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente Ville - MIDI (2017 - 2018)

**CE16 1403 du 24 août 2016**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 63 000 \$ à deux organismes, soit un total de 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale et un total de 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc. pour le projet « Soutien aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016-2017) et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

**CM16 0592 du 16 mai 2016**

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016 - 2017)

**CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

**CE15 2143 du 25 novembre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 000 \$, à trois organismes, dont 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes/insertion sociale des familles issues de l'Immigration » et 33 000 \$ à Le Conseil des éducateurs noirs du Québec inc. pour le projet « Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire et social », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2014 - 2016), de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

**CM14 0818 du 18 août 2014**

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception (...) d'un montant de 3 100 000 \$ (...) provenant du MIDI à affecter à ladite entente

**CE14 1873 du 03 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$ à sept organismes, pour l'année 2014, dont 30 000 \$ à Maison d'Haïti pour le projet « Soutien aux parents, une prévention pour les jeunes » et 33 000 \$ à Le conseil d'éducateurs noirs du Québec inc. pour le projet « Soutien personnalisé aux familles de jeunes noirs anglophones pour la lutte au décrochage scolaire et social », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016, de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

## DESCRIPTION

### Maison d'Haïti

**Projet : Des familles bien ancrées dans leur milieu pour lutter contre l'exclusion sociale**

**Montant : 30 000 \$**

Arrondissement(s) : Villera y - Saint-Michel - Parc-Extension et Montréal-Nord

Ce projet met en place une équipe d'éducateurs qui offre un soutien individuel et des ateliers de renforcement de compétences à la disposition de parents d'origine haïtienne et immigrante, souffrant d'isolement, aux prises avec des difficultés personnelles et en perte de contrôle de leur famille et de leurs enfants. Les interventions de soutien et d'encadrement, auprès des enfants qui sont souvent en échec scolaire, attirés par les gangs violents ou dont les comportements sont à risque, se réalisent à travers des activités de prévention après l'école : activités culturelles, soutien scolaire, ateliers de lecture, initiation aux ordinateurs et autres. Notons que 80 parents et 130 enfants de 5 à 16 ans sont ciblés par les activités du projet qui s'étaleront sur 45 semaines.

## JUSTIFICATION

Ce projet s'adresse à une clientèle marginalisée et exclue ainsi qu'aux intervenants œuvrant auprès d'elle. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de cette initiative puisqu'elle contribue à l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes et au bien-être de leurs familles. Après avoir analysé la demande présentée, le BINAM, en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), recommande le soutien financier de ce projet.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 30 000 \$ est prévu au budget de la Ville. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée comme suit :

- 15 000 \$ - à même l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2017-2018)
- 15 000 \$ - à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS)

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à cet organisme pour le projet du même type et le soutien recommandé pour l'année 2017-2018 :

Organismes	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017-2018		
	2015-2016	2016-2017	MIDI-Ville	SDSS	TOTAL
<b>Maison d'Haïti</b>	30 000 \$	30 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	<b>30 000 \$</b>

Les versements du soutien financier seront effectués, conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme respectif, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée du projet.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet financé a démontré sa pertinence, la qualité de son intervention et son efficacité à rejoindre la clientèle ciblée. Grâce à son expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration de cette communauté à la société montréalaise et québécoise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville, annexé au projet de convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Septembre 2017** Pour approbation par le comité exécutif

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mustapha TRARI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourad BENZIDANE  
Conseiller en affaires interculturelles

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

Le : 2017-08-30



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

**Tél :** 514-872-3510

**Approuvé le :** 2017-09-06



**Dossier # : 1173205009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2017-2018;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-11 12:07

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173205009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2017-2018 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 et approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal reconnaissent la spécificité ethnoculturelle de Montréal et souhaitent soutenir le dialogue et la mixité des cultures dans le cadre de la programmation sur le développement culturel 2017-18. Pour ce faire, ils ont mis en place des ententes de partenariats avec des organismes culturels dont l'action est structurante dans leur champ d'action tel que Diversité artistique Montréal (DAM).

Créé en 2006, l'organisme DAM a pour mission de "promouvoir la diversité culturelle dans les arts et la culture en favorisant la reconnaissance et l'inclusion de tous les artistes et des pratiques artistiques dans les réseaux professionnels, les institutions culturelles et les circuits de diffusion à Montréal." Il offre un ensemble de services aux artistes et organismes de la diversité. Depuis 2008, le MCC et la Ville soutiennent certaines initiatives de l'organisme dont la création d'un guide des publics. Après un premier soutien triennal renouvelé pour une année en 2012, il a été convenu de recentrer le soutien dans le cadre de la programmation sur le développement culturel aux principales actions de l'organisme. Une nouvelle entente sur deux ans a été approuvée en 2013 portant sur diverses actions sur lesquelles l'organisme a soumis un bilan qui a été jugé satisfaisant, notamment la promotion des artistes de la diversité au sein du milieu culturel et la sensibilisation des acteurs culturels aux enjeux de la diversité. Cette entente a été renouvelée pour une nouvelle année en 2015 ainsi qu'en 2016-2017 suite à une évaluation positive. L'organisme a effectivement connu une croissance importante au cours des dernières années grâce à la mise en place de diverses actions et activités de sensibilisation.

Le prolongement de cette entente pour une cinquième année dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2017-2018 permettra donc à DAM de consolider encore davantage ses actions, notamment l'accompagnement des acteurs culturels dans la mise en

place d'une stratégie d'inclusion de la diversité (cellule iDAM), ainsi que les activités de recherche et de réflexion à travers le développement d'un nouveau pôle de recherche sur la diversité dans les arts. La présente convention entre Diversité artistique et la Ville de Montréal sera d'une durée d'un an et portera sur son plan d'action 2017-2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0024 - 11 janvier 2017 - Accorder un soutien financier de 42 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) pour la réalisation de son plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;

CM15 2200 - 2 décembre 2016 - Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016 et approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme.

CM15 0503 - 27 avril 2015 - Approuver le renouvellement du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête à titre gratuit, à Diversité Artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 80,01 mètres carrés, pour une période de 3 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

CM13 0784 - 26 août 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM), soit 30 000 \$ en 2013 et 30 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action biennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE12 0416 - 28 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Diversité artistique Montréal (DAM) afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

CM11 0607 - 22 août 2011 - Approuver le projet de contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Diversité artistique Montréal, à des fins de bureaux, un local de 80,01 m<sup>2</sup> situé au 3680, rue Jeanne-Mance pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

CM08 0488 - 16 juin 2008 - Approuver un projet de protocole d'entente permettant un soutien financier de 120 000 \$, soit un montant annuel de 40 000 \$ en 2008, 2009 et 2010 à Diversité artistique Montréal pour le financement d'un partenariat triennal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le plan d'action 2017-2018 poursuit le travail pour l'atteinte des trois objectifs déjà identifiés dans le plan d'action 2016-2017, soit :

- Sensibiliser et informer les diffuseurs, et les acteurs culturels aux enjeux des artistes dits de la diversité;
- Promouvoir et assurer une présence des artistes de la diversité par l'élargissement d'outils de communication;
- Accompagner les diffuseurs et les associations professionnelles par la mise en place d'une stratégie de promotion d'inclusion de la diversité.

Pour atteindre ces objectifs, les activités soutenues comprennent notamment :

- des rencontres d'information et de sensibilisation avec divers acteurs culturels
- la mise en place de partenariats avec des organismes ou des associations afin d'intégrer cet enjeu au coeur de leurs activités
- des activités de promotions (publication de la revue TicArtToc, présence dans les médias)
- des activités de recherche et de réflexion afin de documenter la question de la pratique artistique issue de la diversité et d'identifier les gestes les plus efficaces pour accroître la participation de ces artistes à la vie culturelle montréalaise
- un service d'accompagnement aux diffuseurs et associations professionnelles pour la mise en place d'une stratégie de promotion et d'inclusion de la diversité (cellule iDAM)

L'organisme souhaite notamment élaborer en 2017-2018 un plan de développement pour la mise en place d'un pôle recherche sur la diversité dans les arts.

## **JUSTIFICATION**

L'Entente sur le développement culturel 2017-18 entre le MCC et la Ville reconnaît l'importance de l'accès aux arts et à la culture ainsi que la spécificité des enjeux de la diversité culturelle. Dans ce cadre, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre les partenariats entrepris en 2008 en raison de l'apport de ces organismes à l'accès aux arts et à la culture. Ce partenariat est également en accord avec un des fondements de la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal, soit l'équité et l'inclusion.

Pour DAM, le renouvellement de ce partenariat lui permettra de poursuivre son action de sensibilisation à la diversité des pratiques artistiques afin de favoriser leur reconnaissance et leur inclusion dans les réseaux professionnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 40 000\$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale no 17 - 016 Entente 2017-2020 / Années antérieures. La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

La dépense de 40 000\$ est subventionnée à 35 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 5 000 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.05.03.00-0022.

Voici l'ensemble des contributions financières antérieures qui ont été accordées à Diversité artistique Montréal (DAM) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel :

<b>Année</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Conseil des arts de Montréal - Diversité culturelle	15 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
Conseil des arts de Montréal - relève artistique / projets			5 370 \$	5 000 \$	
Conseil des arts de Montréal - fonctionnement		11 243 \$	11 737 \$	10 185 \$	14 647 \$

Entente sur le développement culturel	40 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	42 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 \$</b>	<b>56 243 \$</b>	<b>67 101 \$</b>	<b>65 185 \$</b>	<b>76 647 \$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par son soutien à la diversité et au dynamisme de la vie culturelle montréalaise, cette convention avec Diversité artistique Montréal participe à la qualité de vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par ce soutien à une meilleure intégration des artistes de la diversité, l'offre culturelle montréalaise en sera enrichie et contribuera davantage au "vivre-ensemble" ,ainsi qu' au rayonnement de Montréal, métropole culturelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité sur le développement culturel qui prévoit notamment la signature visuelle à être apposée sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Septembre 2017 - septembre 2018 : réalisation du plan d'action  
 Septembre 2018 : bilan

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Odile MELANÇON  
Commissaire au développement culturel -  
Gestion des ententes

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-30

Roseline RICO  
directeur(trice)- développement culturel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-09-11



**Dossier # : 1175970009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue - Hiver 2018 » dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville 2017-2018 et de l'édition 2017 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ)/ Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue - Hiver 2018 », dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et la ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI-Ville 2017 - 2018) et de l'édition 2017 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-12 09:01

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175970009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet « Jeux de la rue - Hiver 2018 » dans le cadre de l'Entente MIDI-Ville 2017-2018 et de l'édition 2017 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ)/ Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Relativement à l'Entente administrative Ville-MIDI 2017 - 2018 : accueil et intégration des immigrants**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En mai 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2016-2017 a pris fin le 31 mars 2017.

Le 21 août 2017, le conseil municipal a approuvé une nouvelle entente annuelle entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive

La Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination. Également, les deux parties ont convenu de l'ajout d'un nouvel axe portant sur les enjeux d'immigration ayant un rapport avec la participation et l'inclusion des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au sein de la société d'accueil montréalaise.

**Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2017)**

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les

arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles de l'actuelle Direction générale adjointe de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (GDD 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signée par les deux parties. La majorité des budgets sont répartis équitablement entre les 19 arrondissements. Une partie permet de supporter des projets régionaux concertés. Le présent projet s'inscrit dans cet axe régional. Il se situe également dans le cadre de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM17 1000 du 21 août 2017**

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017 - 2018)

### **CE17 0914 du 31 mai 2017**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 175 000 \$ aux quatre organismes, dont 50 000 \$ pour RAP Jeunesse, pour l'année 2017, pour le projet "Jeux de la rue - Été 2017", dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);

### **CE17 0468 du 29 mars 2017**

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet « Jeux de la rue - Hiver 2017 », pour l'année 2017, dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016 - 2017) et de l'édition 2016 du Programme d'Intervention de Milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ);

### **CM16 0592 du 16 mai 2016**

Approuver un projet d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016 - 2017)

### **CE15 2143 du 25 novembre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 93 000 \$ à trois organismes, dont 30 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour le projet «Jeux de la rue - Saison hivernale 1e décembre 2015 au 31 décembre 2016» dans le cadre l'Entente administrative pour l'accueil et l'Intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

### **CM14 0818 du 18 août 2014**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception (...) d'un montant de 3 100 000 \$ (...) provenant du MIDI à affecter à ladite entente

#### **CE14 1873 - 03 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 268 000 \$ à sept organismes pour l'année 2014, dont 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour « Jeux de la rue - Saison hivernale », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016, de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

#### **CM14 0818 - 18 août 2014**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>e</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 / Autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 3 100 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente

### **DESCRIPTION**

#### **Rue Action Prévention Jeunesse (faisant aussi affaires sous RAP Jeunesse)**

##### **Projet : Jeux de la rue - Hiver 2018**

##### **Montant : 25 000 \$**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

L'objectif principal des Jeux de la Rue est de réaliser des événements sportifs d'envergure s'adressant à 2 000 adolescents et jeunes adultes montréalais de 12 à 24 ans issus des communautés culturelles et qui sont exclus des réseaux sportifs traditionnels. Les activités offertes lors des événements sont inspirées des besoins et des réalités des jeunes et de leurs quartiers défavorisés. Des tournois locaux et régionaux sont offerts gratuitement, et ce, dans plusieurs disciplines sportives (basket-ball, soccer, hockey, cricket et la danse). L'organisation de quatre tournois, réunissant des participants issus de quinze (15) arrondissements, vise à valoriser la pratique libre et informelle d'activités sportives. Au préalable, l'inscription s'effectue sur place et il est de la responsabilité des participants de former eux-mêmes leurs équipes dans un esprit sportif et harmonieux. L'organisation de ces événements favorise le partenariat en maintenant une structure de concertation communautaire axée sur les besoins réels des jeunes du milieu.

### **JUSTIFICATION**

Ce projet s'adresse à une clientèle marginalisée et exclue ainsi qu'aux intervenants œuvrant auprès d'elle. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de ces initiatives puisqu'elles contribuent à l'intégration de ces nouveaux arrivants en les faisant participer d'une façon ludique à la collectivité. Les sports et les loisirs demeurent des leviers privilégiés pour encourager le développement social des communautés. Après avoir analysé la demande présentée, le BINAM, recommande le soutien financier de ce projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce soutien financier de 25 000 \$ demeure non récurrent. Ce montant sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), dans le cadre de l'Entente entre le ministère

de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2017-2018).

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à cet organisme pour le projet du même type et le soutien recommandé pour l'année 2017-2018 :

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2017	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2015-2016	2016-2017		
<b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>	<b>Jeux de la rue - Hiver 2018</b>	30 000 \$	25 000 \$	<b>25 000 \$</b>	<b>37 %</b>

Les versements de la subvention seront effectués, conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme respectif, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés

durant toute la durée du projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville en adoptant la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 a identifié des pistes d'actions prioritaires à mettre en place. Parmi celles-ci on retrouve les pistes visées par le présent projet : l'adaptation des moyens de communication aux habitudes et aux goûts des jeunes; la réalisation de sondages et de consultations dans les lieux fréquentés par les jeunes; des occasions positives favorisant l'insertion socio-professionnelle des jeunes issus des communautés d'origines diverses; et finalement, le développement d'un sentiment d'appartenance des jeunes pour leur milieu de vie et leur ville. Le projet financé a démontré sa pertinence, la qualité de son intervention et son efficacité à rejoindre la clientèle ciblée. Grâce à son expertise, l'organisme promoteur favorise l'intégration de cette communauté à la société montréalaise et québécoise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le protocole de visibilité et d'affaires publiques de l'entente MIDI-Ville, annexé au projet de convention, doit être appliqué par l'organisme partenaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Septembre 2017** Pour approbation par le comité exécutif

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourad BENZIDANE  
Conseiller en affaires interculturelles, BINAM

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-30

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

**Tél :** 514-872-3510  
**Approuvé le :** 2017-08-30



**Dossier # : 1175970010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, à Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM) pour la réalisation du projet « Objectif Reconnaissance », projet d'attribution de microcrédit aux nouveaux arrivants pour faire reconnaître leurs acquis professionnels / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux nouveaux arrivants pour faire reconnaître leurs acquis professionnels;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-09-18 12:22

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175970010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 20 000 \$, pour l'année 2017, à Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM) pour la réalisation du projet « Objectif Reconnaissance », projet d'attribution de microcrédit aux nouveaux arrivants pour faire reconnaître leurs acquis professionnels / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En collaboration avec les partenaires du milieu, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) déploie plusieurs initiatives novatrices en matière de reconnaissance de l'apport positif des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes au développement économique de Montréal.

Bien que la diversité soit un aspect fort de la signature de Montréal, le taux de chômage des nouveaux arrivants, résidents depuis 5 ans ou moins, est de 15,3 %; alors que celui des membres de la société d'accueil est de 9,5 % (Données de Statistique Canada, 2016). Par conséquent, des défis perdurent en ce qui a trait à la pleine participation des nouveaux arrivants dans le marché du travail.

Plusieurs obstacles se dressent lors du cheminement de cette clientèle immigrante dont le coût de la reconnaissance des compétences, et qui représente une barrière importante à son intégration au marché du travail. De plus, la démarche de reconnaissance risque d'être plus longue et plus coûteuse lorsque le temps écoulé depuis la dernière expérience de travail dans le pays d'origine est de plus de deux ans. Pour répondre à ce besoin, l'Association communautaire d'emprunt de Montréal « ACEM » met en œuvre le projet « Objectif Reconnaissance » permettant d'accorder du microcrédit aux professionnels immigrants formés à l'étranger. Le microcrédit sert à défrayer les coûts associés à la reconnaissance des acquis académique et professionnel auprès des ordres professionnels et des métiers réglementés (incluant la traduction des documents, frais d'étude de dossier et frais des cours de mise à niveau des compétences).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE16 1077 - 15 juin 2016**

Accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2016, à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux personnes immigrantes pour faire reconnaître leurs acquis professionnels;

## **CE16 0670 - 27 avril 2016**

Approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, moyennant un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail / imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

### **DESCRIPTION**

#### **Association communautaire d'emprunt de Montréal « ACEM »**

**Projet : « Objectif Reconnaissance »**

**Montant : 20 000 \$**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Le projet cible 250 personnes qui seront recrutées par référencement par les organismes communautaires, les organismes œuvrant en employabilité, les institutions d'éducation, les ordres professionnels et les regroupements de métiers réglementés. L'objectif du projet « Objectif Reconnaissance » est :

- 1) Améliorer l'intégration socio-professionnelle des professionnels immigrants à Montréal.
- 2) Accroître le nombre de professionnels immigrants qui entament le processus de reconnaissance de leurs acquis académique et professionnel à Montréal.

### **JUSTIFICATION**

L'ACEM est un guichet unique outillé pour capter le potentiel entrepreneurial et professionnel des personnes exclues par les sources de financement traditionnelles. Le soutien financier et l'accompagnement personnalisé permettent d'améliorer l'intégration socio-professionnelle des professionnels immigrants à Montréal. En plus d'assurer à ces personnes l'amélioration de leur employabilité, le soutien financier proposé favorisera des retombées socio-économiques pour Montréal.

Ce projet s'adresse à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant leur réalisation puisqu'elles contribuent à l'intégration des immigrants. Après analyse de la demande, le soutien du projet est recommandé pour couvrir une partie des besoins durant une période de six (06) mois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour 2017, les crédits nécessaires de 20 000 \$ sont disponibles dans l'enveloppe budgétaire du BINAM. Ce dossier ne présente aucune incidence sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2017. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le tableau suivant illustre le soutien financier recommandé et sa proportion par rapport au coût total du projet.

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien accordé 2016</b>	<b>Soutien recommandé 2017</b>	<b>Soutien par rapport au coût du projet</b>
<b>Association communautaire d'emprunt de Montréal</b>	Objectif Reconnaissance	<b>50 000 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	11 %

Le versement du soutien financier sera effectué, conformément aux dates inscrites au projet



de convention entre la Ville et l'organisme, au dépôt des rapports de suivi détaillés exigés durant toute la durée du projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ACEM cherche à pérenniser le projet « Objectif Reconnaissance », malgré le retard entourant la mise en œuvre d'un programme de soutien du gouvernement fédéral. Actuellement, l'ACEM a atteint sa capacité à porter seule le coût des opérations du projet; cela risque de mettre en péril la continuité des services.

Le projet démontre une pertinence, une qualité de l'intervention et une efficacité à rejoindre les clientèles visées. Grâce à son expertise, l'organisme favorise l'intégration socio-professionnelle des personnes immigrantes et contribue à réduire le taux de chômage de cette catégorie de la population montréalaise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité, annexé au projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Septembre 2017** Pour approbation par le comité exécutif

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mourad BENZIDANE  
Conseiller en affaires interculturelles

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-31

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD  
Directrice du BINAM

**Tél :** 514-872-3510  
**Approuvé le :** 2017-09-12



**Dossier # : 1177019001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution non récurrente de 10 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la réalisation du Gala des Prix Innovation 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la réalisation du Gala des Prix Innovation 2017 ;
2. D'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme selon les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-14 11:39

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177019001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution non récurrente de 10 000 \$ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la réalisation du Gala des Prix Innovation 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) organise depuis 27 ans un gala ayant comme objectif la reconnaissance des entreprises et des organismes jouant un rôle de premier plan dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Le Gala des Prix Innovation se déroulera le jeudi 30 novembre 2017, au Palais des Congrès de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0242 - 30 avril 2015 - Dans le cadre du projet «Parcours Innovation PME Montréal», accorder une contribution financière de 180 000\$ à l'Association pour le développement et la recherche et de l'innovation du Québec pour la formation de 45 PME au programme «Croissance et Innovation» dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.  
CG15 0016 - 29 janvier 2015 - Autoriser le projet «Parcours Innovation PME Montréal» pour un montant de 570 000\$ pour la période 2015-2017 / Approuver une contribution financière à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000\$ pour la période 2015-2017. Ces montants seront pris dans le cadre du protocole d'entente avec le Gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ du Gouvernement du Québec.

**DESCRIPTION**

Le Gala des Prix Innovation, qui se tiendra au Palais des Congrès le 30 novembre prochain, a pour but de faire rayonner les entreprises et les bâtisseurs qui jouent un rôle clé dans la recherche et l'innovation. Ce gala sera précédé d'une exposition des projets des jeunes de l'Expo-sciences Hydro-Québec, des clubs étudiants universitaires et des entreprises issues des incubateurs de ces universités. En tout, c'est plus de 450 décideurs de l'écosystème de la recherche et de l'innovation qui sont attendus. Plusieurs prix seront décernés lors de cette soirée. Il y aura le prix «Jeune Innovateur | Réseaux technoscience - super expo-sciences Hydro-Québec», le prix du Bâtisseur, le prix du partenariat technologique, le prix de la relève technoscience, le prix «Innovation | Grande entreprise (plus de 500 employés)», le prix «Innovation | PME (moins de 500 employés)», le prix «Innovation | Jeune entreprise (présence significative au Québec depuis moins de 5 ans)», le prix

«Innovation | Automatisation» et le prix «Innovation | Science de la vie».

Il est proposé une contribution financière de 10 000\$ pour la réalisation de l'événement. En contrepartie, l'ADRIQ s'engage à offrir à la Ville de la visibilité, notamment pour mettre en exergue le Parcours Innovation PME Montréal.

Les détails de cette offre de visibilité, ainsi que les autres modalités et conditions de versement de la contribution sont prévus à l'entente de contribution.

## **JUSTIFICATION**

Le Gala des Prix Innovation s'inscrit dans les objectifs du Parcours Innovation PME Montréal, soit de contribuer au rayonnement des entreprises de l'Île de Montréal et de dynamiser l'écosystème entrepreneurial et en innovation. À cet égard, le Gala des Prix Innovation offre une visibilité importante au Parcours Innovation PME Montréal. Une entreprise du Parcours a d'ailleurs déjà remporté un prix, lors de l'édition 2015. En effet, Scolab avait remporté le prix «Relève technoscience - coup de coeur».

De plus, l'ADRIQ est un partenaire majeur du projet Parcours Innovation PME Montréal, depuis ses tous débuts.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 10 000 \$. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique (enveloppe réservée au Parcours Innovation PME Montréal). Cette contribution représente 10% du budget total estimé pour l'événement, soit 100 000 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de cet événement, l'ADRIQ entend mettre en place des initiatives écoresponsables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Gala des Prix Innovation donne de la crédibilité et de la reconnaissance aux organisations et entreprises finalistes et lauréates. L'appui de la Ville à cet événement démontre toute l'importance qu'elle accorde aux initiatives entrepreneuriales, notamment dans le domaine de la science. De plus, cet événement contribue au rôle actif que joue le Parcours Innovation PME Montréal dans l'écosystème entrepreneurial montréalais, avec la présence d'un kiosque lors de l'exposition précédant le Gala.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe 2 de l'entente de contribution permettra de déterminer avec la collaboration du Service des communications, les opérations de communication associées à la contribution.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

30 novembre 2017 : tenue du Gala des Prix Innovation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sandrine GILBERT-BLANCHARD  
Commissaire adjointe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-07

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2017-09-13



**Dossier # : 1177412002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$ pour l'année 2017 à la Fondation du Centre Jacques Cartier, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier.

Il est recommandé :

1. autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 22 000 \$ au Centre Jacques Cartier pour l'année 2017;
- 2- imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-09-11 12:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177412002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$ pour l'année 2017 à la Fondation du Centre Jacques Cartier, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre Jaques Cartier (CJC) est le vecteur central de la coopération dynamique entre le Québec, la Région Rhône-Alpes et leur capitale économique, les métropoles de Lyon et de Montréal. En effet, grâce à l'organisation des Entretiens Jacques Cartier (EJC), un congrès annuel qui a lieu en alternance sur chacun des 2 territoires, le Centre permet d'assurer la pérennité de la relation privilégiée qui unit Montréal et Lyon depuis 1979.

Avec plus de soixante partenaires publics et privés, la mission du CJC est de fédérer un écosystème d'innovation rassemblant les milieux universitaires, scientifiques, institutionnels et économiques, et ce, afin d'accélérer les opportunités et le rayonnement des deux territoires.

Conscient du rôle central joué par le CJC dans le succès de la relation qui unit Montréal à la France, l'administration montréalaise soutient le CJC notamment en acquittant une cotisation annuelle. La participation au financement du Centre permet aux membres d'être représentés au conseil d'administration du CJC et à son conseil d'orientation Canada/Québec et d'ainsi influencer les thématiques de coopération. Depuis la modernisation du CJC, en 2014, les 8 thématiques ci-dessous ont été définies comme étant prioritaires :

- Santé et sciences de la vie;
- Énergie, développement durable;
- Mobilité, territoires, Villes intelligentes;
- Enjeux sociaux et économiques;
- Finances et affaires juridiques;
- Numérique et technologies;
- Entrepreneuriat;
- Culture, art et performance;

Le présent dossier vise à autoriser le versement de la cotisation 2017 au CJC alors que la Ville de Montréal accueillera, du 16 au 18 octobre, la 30e Édition des Entretiens Jaques Cartier. Cette édition anniversaire des Entretiens s'inscrira dans le cadre des festivités du



375e anniversaire de la Métropole et mettra plus particulièrement à l'honneur l'intelligence artificielle, un secteur dans lequel Montréal est reconnu comme étant chef de file.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1978 - 7 décembre 2016 - Autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$, pour l'année 2016 à la Fondation du Centre Jacques Cartier, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier.

CE 13 0822 – 5 juin 2013 - Autoriser le versement d'une somme de 15 000 \$ par année pour 2013, 2014 et 2015, à même le budget de fonctionnement, à la Fondation du Centre Jacques Cartier pour la cotisation de la Ville de Montréal à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier.

CE10 1108 - 7 juillet 2010 - Autoriser la contribution de 12 500 \$ par année pour les trois prochaines années (2010, 2011 et 2012) pour la participation de la Ville de Montréal au Fonds Jacques Cartier et adopter l'avenant prévu à cette fin.

CE07 1491 - 12 septembre 2007 - Autoriser une dépense de 10 000 \$ par année, pour 2007, 2008 et 2009, pour la participation de la Ville de Montréal au Fonds Jacques Cartier.

## **DESCRIPTION**

### La relation Montréal- Lyon

La relation entre Montréal et Lyon a débuté par la signature d'un Pacte d'amitié en 1979 et s'est raffinée par la signature d'un premier protocole de coopération en 1989. Au fil des ans, la collaboration a évolué et s'est orientée vers de nouveaux axes prioritaires liés aux secteurs d'excellence des deux villes (sciences de la vie, nouvelles technologies, mobilités, industries créatives, etc.). En octobre 2014, réitérant l'importance de cette collaboration et de ses bénéfices sur l'écosystème des deux métropoles, les maires de Montréal et de Lyon ont signé une entente de coopération actualisée.

### Le Centre Jaques Cartier

Le Centre Jacques Cartier est, depuis sa création, reconnu comme étant un opérateur majeur de la coopération entre le Canada et la France. Sa mission prend racine dans la valorisation des écosystèmes scientifiques, économiques, universitaires, culturels et institutionnels des deux territoires. Présidé depuis 2010 par l'honorable Pierre Marc Johnson, le Centre Jacques Cartier est composé d'une cinquantaine de membres, parmi lesquels se retrouvent les territoires ainsi que des acteurs économiques, académiques et institutionnels de premier plan.

### La modernisation

En 2014, après plus de 30 années d'existence, le Centre Jaques Cartier a entrepris un exercice de réflexion et de modernisation afin de s'assurer que les EJC continuent à servir de la meilleure façon qu'il soit les intérêts des différents acteurs. Cette modernisation, initiée par M. Johnson, mais grandement soutenue par les maires de Lyon et de Montréal, avait pour objectif de faire de ce haut lieu d'échange un puissant vecteur d'innovation social, économique et culturel, et ce, dans une optique de coopération bilatérale.

En juin 2015, grâce à l'énergie insufflée par le nouveau Secrétaire général, M. Frédéric Bove, et à son équipe, le Centre Jaques Cartier a proposé à ses membres un plan d'action

faisant du concept d'innovation le thème central de la planification annuelle des Entretiens Jacques Cartier. Ce plan, accueilli avec enthousiasme par les membres, a depuis permis un rajeunissement de la gouvernance du Centre, de son modèle d'affaires, de ses communications et de la programmation de ses activités.

## **JUSTIFICATION**

Le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal permettra de poursuivre la relation privilégiée établie depuis désormais 30 ans avec le Centre Jacques Cartier tout en renforçant sa relation de coopération et d'amitié avec la Ville de Lyon.

La participation aux Entretiens contribue également au rayonnement de Montréal en tant que métropole économique, universitaire, dynamique, créative, innovante et attirante.

Toutes les universités montréalaises sont membres du Centre Jacques Cartier et profitent des Entretiens Jacques Cartier pour faire connaître leurs recherches, leurs chercheurs et leurs collaborations avec les universités françaises et celles de la Francophonie. En appuyant le Centre Jacques Cartier, la Ville approfondit son action en soutien au rayonnement des universités montréalaises, qui sont des partenaires importants du développement économique, social, culturel et intellectuel de Montréal

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adhésion au Centre Jacques Cartier exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 22 000 \$ CAN. Montréal étant un membre actif du Centre Jacques Cartier et bénéficiant de l'action du Centre pour maximiser le rayonnement de la Métropole, il est recommandé que la Ville effectue le paiement de la cotisation annuelle.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget 2017 du Bureau des relations internationales et ont été réservés au système comptable de la Ville. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Le paiement de cotisation à des associations est exonéré de taxes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable constitue l'un des axes d'engagement de la programmation des Entretiens Jacques Cartier. La Ville de Montréal en profite pour s'associer à des plaidoyers en faveur du rôle des villes dans le développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

1. Consolider le soutien de la Ville au sein du Centre Jacques Cartier et participer à la définition de ses orientations et de ses activités;
2. Partager l'expertise de Montréal et s'inspirer de celle de Lyon dans les domaines du développement culturel, social, économique et urbain en lien avec les enjeux et préoccupations de la Ville;
3. Soutenir les relations bilatérales entre la Ville de Montréal et la Ville de Lyon par ces rencontres régulières que sont les Entretiens du Centre Jacques Cartier;
4. Renforcer le positionnement et l'influence la Ville de Montréal sur la scène internationale en tant que métropole universitaire et ville de savoir, de créativité et d'innovation;

5. Renforcer le rayonnement des universités et des entreprises montréalaises dans leurs relations avec la France et la région Rhône-Alpes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au premier pilier de la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal : la création d'espaces de collaboration. Ses principaux objectifs sont de « Valoriser le talent, le savoir et la recherche comme facteurs de prospérité », de « Faire rayonner Montréal » et de « Contribuer au rayonnement des universités et de Montréal comme ville universitaire ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie DAIGLE DE LAFONTAINE  
Conseillère en relation internationales

#### **ENDOSSÉ PAR**

Henri-Paul NORMANDIN  
Directeur du Bureau des relations  
internationales

Le : 2017-09-08



**Dossier # : 1170498004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ pour la remise du prix pour le concours en marge de la 7e édition de l'opération Découverte de quartiers (clôture du concours le 17 septembre 2017).

D'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ pour la remise du prix pour le concours en marge de la 7e édition de l'opération Découverte de quartiers (clôture du concours le 17 septembre 2017) ;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-18 13:12

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1170498004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ pour la remise du prix pour le concours en marge de la 7e édition de l'opération Découverte de quartiers (clôture du concours le 17 septembre 2017).

**CONTENU****CONTEXTE**

*Découverte de quartiers* est une activité annuelle destinée aux ménages en quête d'une propriété. Des circuits guidés en autobus leur permettent de découvrir l'offre résidentielle des quartiers de même que les commerces, les équipements, l'offre de transport en commun et les autres atouts qui contribuent à l'intérêt de ceux-ci.

La 7e édition de l'opération *Découverte de quartiers*, tenue à l'automne 2016, comprenait un concours. Doté d'un prix équivalent à un an de taxes foncières municipales, ce concours s'adressait aux ménages qui ont participé aux circuits guidés et qui ont acheté une propriété au cours des douze mois suivants. La date de clôture de ce concours est le 17 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**Montant du prix

Le prix correspond à l'équivalent du montant du compte de taxes foncières municipales annuel pour la propriété achetée par le gagnant, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Le montant annuel du compte de taxes foncières est calculé à partir de l'évaluation et du taux de taxation en vigueur au moment de l'émission par la Ville de Montréal du premier compte de taxes foncières pour la propriété achetée par le gagnant.

Admissibilité

Les participants au concours doivent avoir rempli un coupon de participation lors de l'activité. Ils doivent ensuite, avant la fin du concours, transmettre l'offre d'achat signée par le vendeur pour une propriété située à Montréal. La propriété doit être achetée comme résidence principale.

Tirage

Le tirage a lieu le 18 septembre 2017, 15 h, à la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal

### Montant du prix

Le prix correspond à l'équivalent du montant du compte de taxes foncières municipales annuel pour la propriété achetée par le gagnant, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.  
Le montant annuel du compte de taxes foncières est calculé à partir de l'évaluation et du taux de taxation en vigueur au moment de l'émission par la Ville de Montréal du premier compte de taxes foncières au gagnant pour la propriété mentionnée plus haut

### Versement du prix

Pour recevoir son prix, le gagnant devra démontrer qu'il est bien propriétaire de l'immeuble et qu'il occupe celui-ci comme résidence principale en transmettant :

- L'acte de vente prouvant l'achat de la propriété visée par le contrat préliminaire
- Le premier compte de taxe reçu pour la propriété associée au contrat préliminaire dans lequel le gagnant apparaît comme l'un des propriétaires
- Une preuve de résidence démontrant que le gagnant occupe la propriété associée au compte de taxes citée plus haut comme résidence principale
- Une pièce d'identité avec photographie.

## **JUSTIFICATION**

Le concours s'inscrit dans une stratégie d'ensemble de promotion de l'offre résidentielle montréalaise. Ses objectifs sont :

- D'augmenter l'intérêt pour l'activité *Découvertes de quartier* auprès des ménages en recherche active d'une propriété et des intervenants susceptibles de jouer le rôle de relayeur (courtiers, promoteurs)
- De diminuer le taux de désistement le jour de l'événement en offrant un incitatif supplémentaire à y participer.

Le concours permet également à la Ville de se doter d'une mesure d'impact de *Découverte de quartiers*, en documentant le nombre de ménages participant à l'opération et qui achètent sur le territoire montréalais dans l'année qui suit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière d'un montant maximal de 5 000\$ (taxes incluses) est prévue et sera imputée au budget de promotion de la Direction de l'habitation. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce concours s'inscrit dans les efforts pour promouvoir Montréal comme lieu de résidence, lesquels favorisent la consolidation du territoire montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le concours contribue fortement à la notoriété et à l'attrait de *Découverte de quartiers*, l'une des composantes clés de la promotion de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il a été convenu avec le Service des communications que celui-ci s'appuiera sur ce concours dans ses efforts de promotion de Montréal et pour annoncer la prochaine édition de *Découverte de quartiers*.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Remise du prix lorsque les conditions de versement seront remplies.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude GIRARD  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-09-15

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation pour Marianne Cloutier, directrice

**Approuvé le :** 2017-09-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-09-18



**Dossier # : 1171082007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 12 572.00 \$, provenant de La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

DE demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 12 572 \$, provenant de l'organisme CONCERTATION D'AHUNTSIC PETITE ENFANCE (LA CAPE) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis ».

Année 2017 Année 2018  
5 657,40 \$ 6 914,60 \$

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-13 09:50

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171082007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier totalisant 12 572.00 \$, provenant de La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis" - Budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'année 2013, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville reçoit des soutiens financiers afin de réaliser le Festival "Je lis, tu lis". Une entente de partenariat entre La Concertation Ahuntsic en petite enfance (CAPE) et l'arrondissement a été signée pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

A cette fin, un montant de 12 572 \$ a été accordé et nous parviendra en trois versements:

- à la signature de l'entente: 5 657.40 \$ (chèque reçu, voir en pièce jointe)
- le 1er janvier 2018: 5 657.40 \$
- le 30 juin 2018 ou après la remise du bilan final: 1 257.20 \$

Donc, afin de pouvoir utiliser ces crédits, l'arrondissement désire modifier sa dotation en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 12 572 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1171082001 (CE17 0259): Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de soutiens financiers totalisant 16 101.00 \$, provenant de La Table de Concertation jeunesse de Bordeaux-Cartierville (TCJBC) dans le cadre du programme "Je lis, tu lis"

**DESCRIPTION**

Modifier la dotation de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 12 572 \$.

**JUSTIFICATION**

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du programme "Je lis, tu lis".

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir les interventions

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Isabelle F DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain GUÉRIN

**ENDOSSÉ PAR**

Lisa SIMINARO

Le : 2017-08-04

Conseiller en gestion des ressources  
financières

Directrice Performance, greffe et services  
administratifs



**Dossier # : 1170570003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Complexe sportif à Saint-Laurent
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$ plus taxes pour les services du cabinet Racicot Chandonnet Ltée afin de continuer à représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$ plus taxes pour les services du cabinet Racicot Chandonnet Ltée afin de continuer à représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-09-07 18:09

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170570003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Complexe sportif à Saint-Laurent
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$ plus taxes pour les services du cabinet Racicot Chandonnet Ltée afin de continuer à représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 20 juin 2013, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent octroie à Unigertec inc. (ci-après : « Unigertec ») un contrat pour la construction du Complexe sportif de Saint-Laurent (ci-après : « CSSL »), aux prix et conditions de la soumission totalisant 49 294 999,32 \$ et des contingences de 985 899,99 \$ (2 %) pour un total de 50 280 899,31 \$.

Il s'agit d'un projet de construction de grande envergure d'un bâtiment destiné à abriter des piscines, des gymnases et un terrain de soccer intérieur.

Une première date de fin des travaux, établie à décembre 2014, a été reportée au 9 février 2015 pour tenir compte d'une variabilité du niveau de roc constatée lors de l'excavation.

Toutefois, les travaux n'ont pas été exécutés à l'intérieur des paramètres des échéanciers (délais d'exécution initialement fixés à 18 mois) et la réception provisoire n'a été prononcée que le 7 février 2017.

Les difficultés rencontrées sur le chantier sont anormalement nombreuses.

À la suite des avis de défaut adressés par la Ville à l'entrepreneur Unigertec et à la caution (La Garantie, Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord), cette dernière a conclu avec la Ville, le 28 juin 2016, une convention aux termes de laquelle elle s'engageait à compléter une liste de travaux au plus tard le 8 août 2016 (et une autre liste de travaux au plus tard à la fin du mois de septembre 2016).

De fait, La Garantie, Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord (ci-après : « La Garantie ») n'a demandé la réception provisoire que le 27 septembre 2016 et celle-ci a été refusée par l'arrondissement le 12 octobre 2016. La caution a présenté une deuxième demande de réception provisoire le 8 décembre 2016. Le 7 février 2017, la Ville a accepté la réception provisoire de l'ouvrage en énonçant toutefois de nombreuses réserves.

Pendant l'exécution des travaux, d'importantes déficiences d'exécution ont été décelées (mur-rideau non étanche, fissures des bassins de piscine, peinture anticorrosion déficiente, défaut de protection initiale des surfaces, etc.).

À ce jour, des hypothèques légales d'une valeur d'au moins 6,5 M\$ sont inscrites sur l'immeuble du CSSL. De plus, la Ville de Montréal est poursuivie sur une base hypothécaire par deux sous-traitants d'Unigertec et a été appelée en garantie par Unigertec dans quatre dossiers où des sous-traitants et fournisseurs impayés l'ont poursuivie.

Bien que de très nombreuses déficiences demeuraient à corriger pour permettre l'utilisation par le public des installations du CSSL au public, ce n'est que le ou vers le 15 mai 2017 que l'entrepreneur Unigertec s'est mobilisé pour exécuter les travaux correctifs. De fait, le CSSL est ouvert depuis le 20 juin 2017.

Depuis septembre 2014, l'arrondissement de Saint-Laurent a retenu les services de Me Marilyse Racicot (Barreau 1994), du cabinet Racicot Chandonnet, qui se spécialise en droit de la construction (dossiers décisionnels 1143231020 et 1153231016) afin de faire face aux difficultés auxquelles il était confronté avec Unigertec pour la construction du CSSL. L'arrondissement a défrayé 100 000 \$ en services juridiques entre septembre 2014 et juin 2016.

Le 3 mai 2016, face à l'impasse qui se dessinait au chantier et à l'accumulation récente des hypothèques légales publiées entre janvier et mai 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a mandaté le Service des affaires juridiques afin qu'il prenne en charge le dossier de litige de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent (dossier décisionnel 1162431001).

Le 17 août 2016, le comité exécutif a retenu les services professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet ltée afin de représenter les intérêts de la Ville de Montréal, préparer les procédures judiciaires et prendre les mesures et recours appropriés en ce qui a trait à l'exécution des travaux de construction du CSSL et autorisé un budget d'honoraires de 125 000 \$ (plus les taxes).

En raison notamment des nombreux recours intentés par les sous-traitants et fournisseurs impayés d'Unigertec dans lesquels la Ville a été poursuivie, le budget d'honoraires accordé en août 2016 s'avère insuffisant.

Bien que le CSSL soit maintenant ouvert au public, en raison de la non-exécution des obligations contractuelles de la part de l'entrepreneur Unigertec et de la caution La Garantie, il demeure nécessaire de considérer des modes alternatifs de résolution des différends et subsidiairement l'institution de procédures pour obliger l'entrepreneur et la caution La Garantie à respecter leurs obligations et poursuivre la contestation des recours hypothécaires des sous-traitants et des fournisseurs. De plus, l'entrepreneur Unigertec a déjà manifesté son intention de présenter une réclamation substantielle en raison de la prolongation du délai d'exécution en raison d'erreurs et omissions dans les plans et devis.

Compte tenu de la complexité de ce dossier et considérant la charge de travail actuelle de la division Responsabilité, il est nécessaire de continuer à faire appel à des ressources externes pour poursuivre la défense des intérêts de la Ville dans cette affaire. Dans la mesure où une avocate externe spécialisée en droit de la construction est déjà impliquée au dossier, il est recommandé de continuer de retenir ses services pour la conduite du dossier juridique en vue de faire radier les hypothèques légales, recouvrer les pénalités de retard et agir en défense dans le dossier de poursuite annoncé par l'entrepreneur.

Me Racicot considère que le litige peut s'étendre sur plusieurs années et, à l'égard des déficiences, requérir la possible implication judiciaire des professionnels du projet (architectes et ingénieurs) en raison d'erreurs et d'omissions déjà invoquées à leur égard par l'entrepreneur.

Le taux horaire de Me Racicot est de 225 \$/heure, celui des avocats juniors au soutien oscillant entre 165 \$/heure pour une avocate de 9 ans d'expérience et 145 \$/heure ou 100 \$/heure pour les avocats en soutien assignés aux travaux de recherche. Ces taux sont tous inférieurs à ceux prévus à la grille tarifaire du comité exécutif.

Nos/Réf. : 16-001029 (14-002083, 15-002052-15-002774, 16-000309, 16-000633, 16-000653, 16-000874, 16-000875, 16-000894, 16-001075, 16-001138, 16-001139, 16-001502, 16-001616, 16-002016, 16-002105, 16-002193, 16-002310, 16-002326, 16-002335, 16-002810, 16-002861, 16-002906, 16-003155, 16-003638, 16-003669, 17-000021, 17-000277, 17-000517, 17-000544, 17-001019 et 17-001684).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 08 0320 - 2 mai 2017 - Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent d'une somme de 1 500 000 \$ permettant d'assumer les dépenses imprévues au projet de construction du Complexe sportif après l'acceptation provisoire du bâtiment et de répondre à différents besoins pour la correction de déficiences et la mise en service du Complexe sportif avant son ouverture officielle.

CA17 08 0156 - 14 mars 2017 - Autoriser le cabinet Racicot Chandonnet Ltée à intenter tout recours de nature à faire valoir les intérêts de la Ville de Montréal contre Unigertec inc. et La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, dans les dossiers où la Ville de Montréal est poursuivie dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

CE16 08 1356 - 17 août 2016 - Retenir les services professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet Ltée afin de représenter les intérêts de la Ville de Montréal, préparer les procédures judiciaires et prendre les mesures et recours appropriés, en relation avec l'exécution des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent et réserver la somme de 125 000 \$ plus taxes applicables.

CA16 08 0422 - 2 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle 1 232 375 \$ pour les contingences de construction pour le projet du Complexe sportif à l'arrondissement de Saint-Laurent.

CA16 08 0410 - 28 juin 2016 - Approuver le projet de convention aux termes de laquelle l'arrondissement de Saint-Laurent et la Garantie, Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, conviennent des modalités d'intervention de cette dernière afin de compléter les travaux du Complexe sportif et autoriser la direction d'arrondissement à signer ladite convention.

## **DESCRIPTION**

Autoriser une dépense additionnelle de 125 000 \$ plus taxes pour les services du cabinet Racicot Chandonnet Ltée afin de continuer à représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

## **JUSTIFICATION**

Bien que la réception provisoire de l'ouvrage ait eu lieu le 7 février 2017, les sujets des différends entre la Ville de Montréal et l'entrepreneur Unigertec (et sa caution) sont multiples, qu'il s'agisse de la valeur des instructions supplémentaires, de leur impact sur le déroulement du cheminement critique du chantier, des recours intentés par les sous-traitants et fournisseurs impayés, des hypothèques légales enregistrées sur l'immeuble totalisant plus de 6,5 M\$, etc. Ces différends doivent faire l'objet d'une attention juridique immédiate dans une perspective de mode alternatif de règlement des différends ou de

procédures judiciaires qui, dans les circonstances, oblige la Ville à faire appel à des ressources externes et il est nécessaire d'y allouer les crédits demandés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputation corporative  
Montant : 125 000 \$ plus taxes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantale MASSÉ  
Avocate

#### **ENDOSSÉ PAR**

Paule BIRON  
Avocate et chef de division - Responsabilité

Le : 2017-07-27



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

**Approuvé le :** 2017-08-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Approuvé le :** 2017-08-02

CE : 40.001  
2017/09/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174870004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-08-07 15:16

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174870004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du Règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 240175 - 11 avril 2017 - De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2016 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CE16 1566 - 28 septembre 2016 - De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour le période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016

**DESCRIPTION**

Les dépenses réelles au 30 juin 2017 sont présentées en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Au regard du réel en date du 30 juin 2017 au montant de 1 052 487 \$, les dépenses, pour

le premier semestre de 2017, correspondent à peu près à la moitié du budget modifié de 2017.

Étant donné qu'aucune dépense d'envergure n'est prévue d'ici la fin de l'année, il est raisonnable de faire une projection pour la fin d'année égale au budget modifié.

Par conséquent, les dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal pour 2017 ne devraient présenter ni surplus, ni déficit.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe LEMIRE  
Conseiller(ère) en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

Le : 2017-08-07